

# LE DEVOIR

Commission Gomery

## Jean Lafleur avait un ami «charmant» à Ottawa

L'homme d'affaires rencontrait Jean Pelletier «sans but précis»

BRIAN MYLES

Alors que ses contrats avec le gouvernement fédéral fondaient comme neige au soleil, en 1998 et 1999, Jean Lafleur a lynché à quelques reprises avec Jean Pelletier, le chef de cabinet du premier ministre du Canada, et lui a même adressé une télécopie faisant état d'un manque à gagner de 5,8 millions de dollars pour son agence de publicité. Il se rendait cependant à ces dîners d'affaires sans intentions cachées, dit-il, heureux de se régaler en compagnie d'un ami «charmant» et «cultivé».

Jamais M. Lafleur n'a discuté en détail du programme des commandites avec Jean Pelletier lors de ces trois ou quatre dîners d'affaires, dont il payait toujours la note, à Ottawa. En aurait-il parlé en général? «Peut-être», a-t-il répondu devant la commission Gomery. Mais il n'avait aucune raison précise pour dîner avec M. Pelletier, si ce n'est pour «établir un bon contact». «M. Pelletier est un homme charmant. On est du même âge, on partageait des passions ensemble, de bons repas, un bon verre de vin, mais il n'y avait pas de but précis. [...] C'est toujours intéressant de parler avec M. Pelletier. C'est un homme cultivé, c'est un homme intéressant. [...] Nous étions deux bons fédéralistes», a-t-il dit.

Une seule fois

M. Lafleur a par ailleurs rencontré Jean Pelletier lors du tournoi de golf de Jean Chrétien, à Shawinigan, à l'occasion d'un dîner-bénéfice du premier ministre à l'hôtel Reine-Elizabeth, à Montréal, ou encore au bureau de M. Pelletier, à Ottawa, pour le remercier d'avoir embauché son fils, Eric Lafleur.

M. Lafleur a abordé de front la question des commandites une seule fois avec Jean Pelletier, dans une télécopie du 11 juin 1998. Son agence, Jean Lafleur Communication Marketing (JLCM), a reçu 15,7 millions en contrats du gouvernement fédéral en 1996 et 10,3 millions l'année suivante. Elle a cependant connu un ralentissement en 1998, incitant Jean Lafleur à envoyer cette télécopie à l'attention de «Cher Monsieur Jean», dans laquelle il fait état du manque à gagner de 5,8 millions en contrats de commandite par rapport à l'année précédente.

VOIR PAGE A 8: GOMERY

La télésérie Félix Leclerc

## Radio-Canada fait son mea-culpa

PAUL CAUCHON

«C'est une des plus mauvaises séries que j'ai vues à la télévision.» Ce jugement tranchant provient de Mario Clément, directeur des programmes de Radio-Canada... qui diffuse actuellement la série Félix Leclerc.

La direction de Radio-Canada est donc sortie de son mutisme hier pour commenter la série Félix Leclerc, qui soulève la colère des proches du célèbre chanteur-poète et qui est clouée au pilori par la critique.

L'ensemble de la production de cette série représente «l'exemple parfait de ce qui ne se reproduira plus jamais à Radio-Canada», a déclaré Mario Clément.

À la suite de cette expérience désastreuse, la direction de l'entreprise remet également en question les coproductions avec la France. «La coproduction nous donne des œuvres hybrides, avec des compromis

VOIR PAGE A 8: RADIO-CANADA

INDEX

7	Annances..... B 4	Idées..... A 7
8	Avis publics... A 4	Météo..... A 4
9	Culture..... B 8	Monde..... B 5
10	Décès..... B 4	Mots croisés. B 4
11	Économie..... B 1	Sports..... B 6
12	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

## La grève étudiante s'étend



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE MOUVEMENT de grève étudiant, pour le moment largement porté par la CASSEE mais aussi par des associations indépendantes, comme celle du cégep du Vieux-Montréal (notre photo), ou affiliées à la FEUQ, comptera bientôt un joueur de plus. Et pas n'importe lequel: en effet, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) invitera officiellement aujourd'hui ses associations affiliées à faire le nécessaire pour obtenir des mandats de grève. Nos informations en page A 5.

Incitation à ne pas fumer

## Irréductibles bistrots parisiens

Seule une trentaine des 12 000 bars et restaurants de Paris ont accepté d'arborer l'affiche «sans tabac»

MARIE LE MOËL

Après les trains et les avions, des restaurants sans tabac. C'est peut-être un rêve pour les non-fumeurs, mais ce n'est pas pour tout de suite. Fin octobre, la mairie de Paris a lancé à grand renfort de publicité un label «100 % sans tabac». Basée sur le volontariat, la mesure est destinée à inciter les patrons de bars et de restaurants à interdire leur établissement aux fumeurs. En échange, la municipalité et son partenaire, le Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs (SYNHORCAT), leur offre une publicité et la promesse d'une clientèle hostile à la fumée.

Plus de quatre mois plus tard, la mesure n'a pas remporté le succès escompté, loin de là. Sur les 12 000 établissements de la capitale, seule une petite trentaine ont adopté le label. La plupart étaient d'ailleurs déjà réservés aux non-fumeurs. Au Biniou, une crêperie du 14<sup>e</sup> arrondissement, dans le sud de Paris, le petit macaron

bleu et blanc du label orne la porte d'entrée. Daniel Boulanger, le propriétaire, est aux fourneaux depuis 20 ans. «On n'acceptait plus le tabac depuis 13 ans, alors cette mesure n'a pas changé grand-chose», raconte-t-il. Sauf peut-être quelques nouveaux clients, attirés là par la publicité sur le site Internet de la mairie.

Pourtant, rappelle Gérard Audureau, de l'Association des droits des non-fumeurs, chaque année, en France, le tabagisme fait plus de 60 000 morts. Alertées par d'incessantes campagnes d'information, les mentalités sembleraient même prêtes à changer. Selon un sondage récent, plus de 70 % des Français sont favorables à l'interdiction du tabac dans les restaurants. Mais pour Didier Chenet, le président du SYNHORCAT, «les Français sont paradoxaux. Ils sont certainement prêts pour cela, mais ils ne veulent pas qu'on le leur impose».

Crainte

Le nouveau label aurait pu être un juste milieu entre laxisme et régulation trop stricte. Mais les incitations n'ont pas été suffisantes. «Si on ne met pas plus de moyens, on ne fera pas adhérer les professionnels», soupire Didier Chenet. Or leur adhésion, essentielle, est difficile à obtenir. Pour Bernard



GABRIEL BOUVS AGENCE FRANCE-PRESSE

Sur les 12 000 établissements de la capitale française, seule une petite trentaine ont adopté le label antitabac.

VOIR PAGE A 8: TABAC

Emplacement du CHUM

## Le maire Tremblay évite de se mouiller

KATHLEEN LÉVESQUE

Le maire de Montréal, Gérard Tremblay, a refusé hier de prendre position en faveur d'un emplacement ou d'un autre pouvant accueillir le futur CHUM. Comme à l'époque où il était ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Tremblay a plutôt fait la promotion d'une «grappe» des sciences de la vie.

Tant le ministre de la Santé, Philippe Couillard, que l'opposition officielle se sont étonnés de l'absence de point de vue sur la question de l'emplacement à privilégier de la part du maire Tremblay, d'autant plus que le choix de cet emplacement constitue l'objet central de la commission parlementaire en cours depuis lundi. Le maire Tremblay a érudé toutes les questions sur sa préférence. Ce silence a été mis en exergue par la position très ferme défendue la veille par l'ancien premier ministre Daniel Johnson.

Après un plaidoyer dévastateur pour le projet d'Outremont, M. Johnson, qui était invité à présenter son analyse sur le dossier, a vanté les caractéristiques du 1000, Saint-Denis (l'hôpital Saint-Luc). Ce projet permettrait de revitaliser l'est du centre-ville et d'y «planter le phare de la médecine francophone en Amérique», a-t-il fait valoir.



Gérard Tremblay

Une victoire

Se référant à cette dernière expression, le ministre Couillard a demandé au maire de Montréal s'il ne voyait pas là, comme lui, «une expression très mobilisatrice, très rassembleuse» et même «emballante». Gérard Tremblay a répondu par une question: est-ce que le gouvernement a la volonté d'investir dans une technopole? Le ministre a alors confirmé l'adhésion gouvernementale à l'idée d'établir une synergie entre le futur CHUM, les centres de recherche, le monde universitaire et le milieu biopharmaceutique.

VOIR PAGE A 8: CHUM

FONCTION PUBLIQUE

## La FTQ et la CSN serrent les rangs... sans la CEQ

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Nouvelle fracture dans le monde syndical québécois. Alors que la CSQ décidait mardi de faire bande à part en se donnant pour objectif d'obtenir du gouvernement Charest un règlement de la négociation du secteur public pour ce printemps, la FTQ et la CSN ont réaffirmé hier leur volonté de faire front commun en vue d'un règlement pour l'automne, un scénario qu'elles jugent plus «crédible».

Réunis à la même table hier, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et la présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ont mis de côté leurs divergences passées pour annoncer d'une même voix leur plan de match pour les mois à venir, plan où le «repli sur soi n'a pas sa place», a précisé la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

Bande à part

Cette annonce survient au lendemain de la décision de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui a choisi de régler ses propres négociations avec le gouvernement Charest dès ce printemps, de concert avec le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Les mains liées par la loi 30, qui prescrit aux établissements de santé de tenir des votes d'allégeance syndicale, la FTQ et la CSN ne croient pas que leurs

VOIR PAGE A 8: SYNDICATS

## Charest se dissocie d'un rapport sur les relations Canada-É.-U.

Québec — Le premier ministre Jean Charest se dissocie sans réserve du rapport préparé et rendu public cette semaine par The American Assembly, au sujet des relations difficiles entre le Canada et les États-Unis.

Les conclusions de ce rapport ont été relatées hier à la une du quotidien *National Post*, qui laisse entendre que le premier ministre Charest fait partie des signataires du document critique.

L'article en question dresse une liste des membres de The American Assembly, un groupe de réflexion américain qui se penche notamment sur les relations entre le Canada et nos voisins du Sud.

L'énumération inclut les noms de l'ancien ambassadeur canadien aux États-Unis, Allan Gottlieb, l'ancien ambassadeur américain au Canada, James Blanchard, l'ancien premier ministre canadien Joe Clark et le premier ministre du Québec Jean Charest.

Or M. Charest n'est pas membre de cet organisme, qui attire surtout des anciens diplomates et des universitaires des deux pays.

Cependant, le 3 février, dans l'État de New York, il faisait partie des orateurs invités à une conférence sur les relations Canada-États-Unis, organisée par The American Assembly.

Son cabinet a indiqué hier que le premier ministre n'endossait d'aucune façon, de près ou de loin, le contenu du rapport préparé par l'organisme à la suite de cette série de conférences.

«Ce rapport, il ne l'a pas endossé, ni entériné, et n'y a pas apposé sa signature», a dit la porte-parole du premier ministre, Marie-Claude Champoux, précisant que son rôle s'était borné à prononcer une allocution devant les membres de l'organisme.

Presse canadienne

## Solde d'inventaire d'une gamme de produits sélectionnés



Jusqu'à  
**25%**  
de rabais

L'offre se termine  
le dimanche 6 mars



Ce soir 19 h 30  
LE MIROIR  
DE L'EAU



Secrets  
et mystères

En Provence, les fantômes du passé refont surface...

La saga parapsychologique en quatre volets qui a tenu la France en haleine. Avec Cristiana Reali et Line Renaud.

TV5

À VOUS LE MONDE

WWW.TV5.CA

# POLITIQUE



Michel David

## Un bel enterrement

Le premier ministre Jean Charest semble incapable de comprendre que quelqu'un puisse signer un rapport en y croyant sincèrement.

Manifestement, l'entêtement d'Yves Séguin dans sa lutte contre le déséquilibre fiscal le dépassait. Comment un homme à qui il avait offert la limousine dont il rêvait depuis des années pouvait-il se braquer de la sorte? Après tout, c'est seulement de la politique!

Il doit voir avec la même surprise Daniel Johnson défendre aussi férocement son avis sur l'emplacement du CHUM. Un ancien premier ministre devrait pourtant comprendre qu'à partir du moment où les conclusions d'un rapport ne font plus l'affaire, on le remplace par un autre, n'est-ce pas?

M. Charest lui-même n'avait pas fait tant d'histoires avec le rapport que Brian Mulroney lui avait commandé dans l'espoir de rallier Jean Chrétien à l'accord du Lac-Meech. Son comité avait eu beau diluer le concept de «société distincte», rien n'y avait fait. Pensez-vous que M. Charest s'en soit formalisé le moins du monde? Aujourd'hui, il se fiche éperdument de la «société distincte».

Il doit être assez déroutant pour lui de voir un ancien de Power Corporation s'opposer avec une telle vigueur à un projet que le gratin du milieu des affaires et la famille Desmarais appuient aussi activement.

Mardi, M. Johnson s'est amené en commission parlementaire avec la ferme intention de démontrer qu'il ne mangeait pas de ce pain-là. Gentiment invité par Louise Harel à dire ce qu'il pensait de la création d'un nouveau comité d'experts pour refaire ses devoirs, il ne s'en est pas privé.

De toute évidence, il a été insulté d'entendre qu'il ne disposait peut-être pas de toutes les données lui permettant de faire un choix éclairé. «S'il manquait quelque chose, on vous l'aurait dit», a-t-il lancé d'un ton cassant.

Depuis le début, les promoteurs du projet d'Outremont, notamment le recteur Lacroix, ont trop souvent fait preuve d'une arrogance qui les a desservis. La façon dédaigneuse dont M. Lacroix a comparé les 100 pages du rapport Couture-Saint-Pierre aux 20 pages de l'avis complémentaire que M. Johnson a signé, conjointement avec l'ancien président de la Régie régionale de la santé de Montréal, Marcel Villeneuve, était inutilement blessante.

M. Lacroix a bien pris soin de souligner que MM. Couture et Saint-Pierre sont des ingénieurs, habitués de gérer de grands projets. C'est tout juste s'il n'a pas ajouté que M. Johnson était seulement un politicien qu'on a forcé à prendre une retraite anticipée.

Si on ne l'avait pas froissé aussi maladroitement, M. Johnson aurait peut-être été moins hargneux dans son entreprise de démolition du projet d'Outremont. Même à l'époque où il était en politique, on l'a rarement vu aussi éloquent — et efficace — dans la critique. En l'entendant, certains députés libéraux semblaient même le regretter.

Dans une entrevue au Point, le recteur Lacroix lui a reproché d'utiliser des «arguments politiques». Il est vrai que l'intervention de M. Johnson n'avait rien du langage aseptisé qui est souvent le lot des «experts», mais tout ne peut pas être traduit en chiffres et en graphiques.

Soutenir que personne n'autoriserait une société de chemin de fer à installer ses rails à 100 mètres d'un hôpital déjà construit n'est peut-être pas une objection de nature très technique, mais ce n'est pas moins le bon sens même.

Remarquez, M. Johnson ne semble lui-même accorder aucun crédit au recteur de l'Université de Montréal quand celui-ci affirme que les facultés des sciences de la santé ne déménageront jamais au centre-ville. Les politiciens, même retraités, savent que les problèmes se règlent souvent d'eux-mêmes quand ceux qui les créent disparaissent. En juin, M. Lacroix prendra aussi sa retraite.

Les députés libéraux qui ont pu avoir un moment de nostalgie en entendant leur ancien chef peuvent se consoler à la pensée qu'il y avait autour de la table un autre homme dont l'habileté ne cesse d'impressionner.

Au cours des dernières semaines, Philippe Couillard a littéralement mis Jean Charest dans sa petite poche et réussi à renverser une dynamique qui paraissait irréversible, sans jamais commettre le moindre de ces écarts de conduite qu'on a si vivement reprochés à Yves Séguin.

Quand son chef a tenté de le court-circuiter en commandant à son insu une étude dont les conclusions étaient presque écrites d'avance, le ministre de la Santé a manœuvré de façon à ce que la convocation d'une commission parlementaire devienne inévitable, sachant très bien que le projet d'Outremont n'y survivrait pas. Vraiment, il a organisé un très bel enterrement.

Mardi, il a accusé à mots à peine couverts MM. Couture et Saint-Pierre d'avoir manqué de transparence et d'avoir sciemment minimisé les coûts. C'est avec un plaisir évident qu'il a assisté presque sans intervenir aux coups de boutoir de M. Johnson. Sa complicité avec sa vis-à-vis péquiste, Louise Harel, était tout aussi manifeste.

Hier après-midi, le député de Chicoutimi, Stéphane Bédard, a déploré la difficulté de se faire une juste opinion sur les mérites des deux projets «quand les experts se transforment en vendeurs». M. Bédard visait particulièrement MM. Couture et Saint-Pierre, mais M. Couillard n'avait visiblement aucune objection à ce que M. Johnson en fasse autant.

A moins qu'il tienne absolument à passer pour un irresponsable chronique aux yeux de la population, dont l'opinion n'a pu qu'être cristallisée par l'intervention de M. Johnson, on ne voit pas comment M. Charest pourrait encore chercher à imposer le site d'Outremont. De toute manière, on a maintenant l'habitude de le voir changer d'idée.

mdavid@ledevoir.com

## Changement de ministre, de ton et de vocabulaire

### Le nouveau ministre québécois des Finances évitera de parler de déséquilibre fiscal pour ne pas indisposer son homologue fédéral

Le ministre des Finances, Michel Audet, n'entend pas se disputer à propos du déséquilibre fiscal avec son homologue Ralph Goodale. Ça tombe bien: le ministre canadien des Finances non plus. M. Goodale juge qu'il s'agit d'une «théorie» sans fondement.

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le ministre des Finances, Michel Audet, cherche à éviter une «querelle sur les mots» et ne s'offusque aucunement que son homologue fédéral, Ralph Goodale, nie l'existence du déséquilibre fiscal.

C'est ce que Michel Audet a indiqué hier au cours d'un point de presse après sa rencontre d'une demi-heure avec M. Goodale. Il s'agissait du premier tête-à-tête entre les deux hommes. Juste auparavant, devant les membres de la Chambre de commerce de Québec, M. Goodale avait prononcé une allocution dans laquelle il niait l'existence du déséquilibre fiscal.

«Il m'a dit: "Écoutez, moi, je ne veux pas aborder une question de concept, j'aimerais mieux parler de questions concrètes", a relaté M. Audet. "Je lui ai dit: "Écoutez, ça ne me dérange pas." "Je ne ferai pas de querelle sur sa perception ou sa non-perception.»

«Je n'ai pas voulu aborder la question sous l'angle global», a dit M. Audet, c'est-à-dire celui du déséquilibre fiscal. «Qu'on le formule de la façon qu'on voudra, pour moi, ce qui est important, c'est le résultat.»

«On ne fera pas un débat à savoir s'il y a un déséquilibre fiscal en Alberta, par exemple», a ajouté M. Audet, qui souhaite discuter «de dossiers très concrets».

Il s'agit d'un net changement d'attitude par rapport à son prédécesseur, Yves Séguin. Les relations étaient devenues très tendues entre MM. Séguin et Goodale. M. Audet a décrit le ton de la rencontre avec M. Goodale de «très bon».

Quelques heures plus tôt, dans la même salle du



Ralph Goodale

MIKE CASSESE, ARCHIVES REUTERS



Michel Audet

JACQUES NADEAU, ARCHIVES LE DEVOIR

Château Frontenac où, il y a trois ans, Yves Séguin avait dévoilé son fameux rapport sur le déséquilibre fiscal, M. Goodale avait exprimé son désaccord avec «l'allégation de l'existence d'un déséquilibre fiscal» devant l'auditoire de la Chambre de commerce. Au cours du point de presse qui a suivi, M. Goodale a parlé d'une «théorie qui ne peut pas être soutenue».

Une des raisons de l'inexistence de ce concept, c'est que le gouvernement fédéral et les provinces «sont partenaires dans de nombreux domaines, dont plusieurs qui relèvent exclusivement des provinces», a expliqué M. Goodale dans son allocution. C'est le cas de la santé, de l'éducation postsecondaire, des services sociaux, des infrastructures municipales et du logement. «La contribution dans chacun de ces domaines augmente depuis plusieurs années. Elle en

est maintenant à son niveau le plus élevé, et elle va continuer d'augmenter», a prédit le ministre fédéral des Finances.

Quant au transfert aux provinces d'un champ fiscal comme la taxe sur les produits et services (TPS), il ne faut pas y compter. «Je ne pense pas que cette idée serait particulièrement viable», a dit M. Goodale.

De son côté, M. Audet a réitéré son exigence qu'Ottawa efface la dette de 2,4 milliards, liée à la pérennité versée en trop, que Québec doit commencer à rembourser l'an prochain et pour les dix années suivantes. M. Audet a également signalé que les transferts fédéraux pour l'enseignement supérieur représenteraient l'enjeu de la prochaine rencontre des premiers ministres, en août prochain.

Le Devoir

### Les coûts supplémentaires du régime d'assurance parentale

## Patrons et travailleurs devront payer la note

TOMMY CHOUINARD

Québec — Le ministre des Finances, Michel Audet, refuse de puiser dans les coffres de l'État pour financer les 250 millions de dollars supplémentaires que coûtera le régime québécois d'assurance parentale.

Travailleurs et employeurs devront fouiller dans leurs poches pour assurer le financement du régime québécois, prévient le grand argentier du gouvernement. Or les syndicats et le patronat sont farouchement opposés à combler eux-mêmes le manque à gagner de 250 millions de dollars.

«Il va y avoir des bénéfices [avec le nouveau régime]. Il doit y avoir des cotisations correspondantes», a tranché Michel Audet hier. «C'est un programme d'assurance. Cette caisse-là doit s'autofinancer. C'est très clair», a-t-il ajouté.

Le régime québécois, plus généreux que le programme fédéral actuel, coûtera environ un milliard

de dollars par année. Selon l'entente rendue publique mardi, Ottawa ne transférera que 750 millions en réduisant ses taux de cotisation à l'assurance-emploi. D'où l'écart de 250 millions.

Selon Michel Audet, «la balle est dans le camp» du conseil de gestion de l'assurance parentale, où siègent des représentants syndicaux et patronaux. «Les partenaires devront amener des propositions de financement», a-t-il dit.

Entreprises et syndicats refusent catégoriquement de verser des cotisations supérieures à celles qu'ils versent actuellement à l'assurance-emploi fédérale pour les congés de maternité et de paternité. Le Conseil du patronat prévient que les entreprises ne doivent pas être «surtaxées». Les syndicats plaident quant à eux que le régime d'assurance parentale est un «choix de société» et que le gouvernement doit donc financer lui-même les coûts supplémentaires. La CSN invite Québec à utiliser les 250 millions de

dollars par année qu'il recevra du gouvernement fédéral à la suite d'une entente sur les services de garde afin d'assurer le financement du régime d'assurance parentale. Le Parti québécois demande au gouvernement Charest de financer les 250 millions de dollars additionnels en faisant une croix sur sa promesse de baisses d'impôt.

Michel Audet est plutôt d'avis que les cotisations à l'assurance parentale devront correspondre aux avantages du régime québécois d'assurance parentale. En d'autres mots, les cotisations devront être haussées.

Par ailleurs, le manque à gagner de 250 millions de dollars pourrait être revu légèrement à la baisse. C'est que les travailleurs autonomes, qui seront admissibles au régime québécois contrairement au programme fédéral, deviendront des cotisants.

Le Devoir

## Un juge bloque la réouverture de la frontière américaine au bœuf canadien

Calgary — Les éleveurs canadiens de bovins ont encaissé un nouveau coup dur hier alors qu'un juge américain a consenti à retarder la réouverture de la frontière des États-Unis au bétail canadien en raison des craintes nées de la découverte récente de cas de maladie de la vache folle.

«C'est un nouveau désastre pour notre industrie», a déclaré l'exploitant de parc d'élevage Rick Paskal depuis Picture Butte, en Alberta. «C'est un jour sombre, sombre pour l'industrie nord-américaine des productions animales», a-t-il ajouté.

Le département américain de l'Agriculture avait prévu rouvrir la frontière au bétail canadien à compter de lundi. Aucun bœuf vivant n'est entré aux États-Unis en provenance du Canada depuis près de 22 mois.

Toutefois, le juge de district Richard Cebull a répondu favorablement à la requête d'un groupe de producteurs estimant prématurée cette réouverture et a émis une injonction temporaire afin de la retarder.

Les R-CALF United Stockgrowers of America avaient entrepris des procédures judiciaires contre le département de l'Agriculture, en janvier, dans l'espoir de bloquer les importations canadiennes de bovins et de produits du bœuf.

Le groupe a demandé au juge d'empêcher le département de l'Agriculture d'aller de l'avant avec son projet d'ici à ce que la poursuite ait été entendue. Le juge Cebull a ordonné aux avocats des deux parties de se préparer à un procès dans le cadre de cette affaire.

En cour hier, l'avocat des R-CALF, Cliff Edwards, a affirmé au juge Cebull qu'il serait «insensé» d'autoriser les importations de bovins en provenance du Canada en raison de la découverte cette année de deux nouveaux cas d'encéphalopathie spongiforme

bovine (ESB), maladie dite de la vache folle.

Une avocate du gouvernement américain, Lisa Olson, a toutefois rétorqué que le projet était aussi sûr que possible et qu'il reposait sur des faits de nature scientifique. «Il n'y a là aucun risque pour la santé», a-t-elle assuré.

L'industrie bovine canadienne a été durement touchée par l'interdiction imposée par les États-Unis, subissant des pertes estimées à environ sept milliards de dollars depuis la découverte d'un premier cas de vache folle en Alberta, en mai 2003.

Andy Mitchell, ministre fédéral de l'Agriculture, a indiqué que le gouvernement canadien ne pouvait pas faire grand-chose au sujet de la décision prise par le juge Cebull. «Il ne s'agit pas d'une décision prise par le gouvernement américain», a-t-il déclaré à Ottawa.

Stan Eby, président de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, a quant à lui affirmé que le jugement sabordait sans aucun doute la réouverture prévue lundi. Il a toutefois estimé qu'il ne s'agissait là que d'un revers temporaire et pressé les producteurs canadiens à conserver espoir.

Enfin, le Bloc québécois a réaffirmé l'importance d'améliorer le plan d'aide fédéral pour les producteurs affectés par la crise de la vache folle.

«Le récent budget fédéral, qui ne propose aucun nouveaux fonds pour soutenir les producteurs agricoles touchés par la crise de la vache folle, doit être revu à la lumière de la décision des États-Unis de ne pas rouvrir leur frontière le 7 mars prochain», a déclaré Denise Poirier-Rivard, porte-parole du parti en matière d'agriculture et d'agroalimentaire et députée de Châteauguay-Saint-Constant.

Presse canadienne

**ROLEX**  
Yacht-Master  
Acier et or jaune 18 carats

**Bijouterie Gambard**  
Vente et service technique  
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL  
(514) 866-3876

## LES ACTUALITÉS

Lutte contre le bioterrorisme

## Des scientifiques protestent

PAULINE GRAVEL

Plus de 750 scientifiques états-unis viennent d'adresser au directeur des National Institutes of Health (NIH) une pétition dans laquelle ils protestent contre l'accroissement démesuré du financement de la recherche sur quelques microbes, considérés par le gouvernement américain comme des menaces bioterroristes. Ces scientifiques s'insurgent car cette nouvelle politique financière s'effectue au détriment de la recherche fondamentale et de celle portant sur les pathogènes responsables des grands problèmes de santé publique, comme la tuberculose, la malaria et le choléra.

Les signataires de cette pétition, parmi lesquels figurent deux lauréats du prix Nobel, affirment que depuis l'automne 2001, moment où sont survenues les quelques attaques à l'anthrax, les subventions accordées aux chercheurs qui font des travaux sur six bactéries susceptibles de servir d'armes biologiques, dont celles causant l'anthrax, la peste, la tularémie et la brucellose, ont monté en flèche. Selon les comparaisons effectuées entre les dossiers soutenus par les NIH avant et après le changement de politique du gouvernement en matière de lutte contre le bioterrorisme, ces subventions ont été 15 fois plus élevées entre 2001 et 2004 qu'au cours des quatre années précédentes. Parallèlement à cette augmentation de 1500 %, le nombre de bourses accordées à des études médicales portant sur d'autres pathogènes infectieux nettement plus dévastateurs en matière de santé publique ainsi qu'à des recherches fondamentales a chuté de 27 à 41 %.

Dans la lettre qui sera publiée dans la prochaine édition de la revue *Science*, les 758 scientifiques qui l'ont paraphé préviennent que ce détournement de fonds vers des projets de «biodefense», dont l'importance en matière de santé publique est par ailleurs bien faible, représente une très mauvaise orientation des priorités des NIH, ce qui pourrait porter préjudice à la recherche fondamentale en microbiologie.

Le biologiste moléculaire Richard H. Ebright, de l'université Rutgers, au New Jersey, qui a pris l'initiative de lancer cette pétition, fait remarquer que les agents susceptibles de servir pour le bioterrorisme ne font en moyenne aucune victime aux États-Unis chaque année. Les pathogènes actuellement négligés par la nouvelle politique affectent par contre des milliers de personnes tous les ans, dont une bonne part décèdent.

Selon Anthony Fauci, directeur du National Institute on Allergy and Infectious Diseases (NIAID), l'organisme qui a la responsabilité de financer la recherche en microbiologie, les signataires de cette pétition ont mal interprété les données des NIH sur l'attribution des subventions. Il affirme que le financement des recherches axées sur la biodefense s'est en effet accru significativement — l'administration Bush a en effet décidé d'y accorder 1,5 milliard annuel —, mais sans que fléchisse toutefois celui des autres domaines de la microbiologie.

«Je ne crois absolument pas que ce qu'il dit est vrai», réplique Sidney Altman, professeur à l'université Yale et lauréat en 1989 du prix Nobel en biologie moléculaire.

Le Devoir

Le prince Charles et Camilla Parker Bowles ne s'en doutent probablement pas, mais l'un des grands spécialistes mondiaux des mariages royaux se trouve au Québec! Et il est ministre du gouvernement Charest par surcroît. Benoît Pelletier a acquis au cours des dernières années une expertise inusitée qui suscite l'intérêt outre-Atlantique. *Yes, sir!*

TOMMY CHOUINARD

Québec — Il y a Benoît Pelletier le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales. Il y a Benoît Pelletier le constitutionnaliste. Et il y a maintenant Benoît Pelletier le seul spécialiste au Canada... des mariages royaux morganatiques!

«Ce ne sont pas les mariages sous l'angle de Paris-Match qui m'intéressent. Je préfère en parler sous l'angle juridique», tient à préciser M. Pelletier, en entrevue au *Devoir*.

Le ministre du gouvernement Charest publiera un article, intitulé «The Constitutional Requirements for the Royal Morganatic Marriage», dans le numéro du mois d'avril de la *Revue de droit* de l'université McGill. L'expertise de Benoît Pelletier est à ce point unique que même la vénérable Université d'Oxford, en Angleterre, s'est montrée intéressée à publier le texte!

«Je peux prétendre être la seule autorité au Canada sur la question, et peut-être même dans le monde», affirme Benoît Pelletier. Un mariage morganatique, c'est un mariage entre un membre d'une famille royale et une roturière qui prive celle-ci du statut de reine et des privilèges qui y sont attachés et qui empêche les enfants du couple d'accéder un jour au trône. Ce type de mariage est imposé par une loi du Parlement de Westminster parce que la future épouse est jugée trop impopulaire chez les Britanniques pour devenir reine.

Benoît Pelletier ne connaissait rien des relations amoureuses de la famille royale, encore moins des mariages morganatiques, avant un coup de fil qu'il a reçu il y a deux ans et demi. Un journaliste londonien de la British Broadcasting Corporation (BBC) disait travailler sur un documentaire concernant un éventuel mariage entre le prince Charles et Camilla Parker Bowles, cette femme divorcée depuis 1995 qui fut la maîtresse de Charles et la rivale de lady Diana Spencer. Il voulait connaître l'avis du constitutionnaliste Benoît Pelletier sur son hypothèse: comme Camilla Parker Bowles plaît bien peu aux Britanniques, le Parlement de Westminster pourrait selon lui être forcé d'adopter une loi pour imposer un mariage morganatique et le Canada devrait donner son consentement à



Le prince Charles a déjà indiqué que sa future épouse, Camilla Parker Bowles, deviendra princesse consort dans l'éventualité où il accèderait au trône d'Angleterre.

cette union en vertu du Statut de Westminster de 1931.

Benoît Pelletier n'en croyait pas ses oreilles. «C'est la première fois que j'entendais parler de tout ça!», lance-t-il. Curieux, M. Pelletier, alors député de l'opposition à l'Assemblée nationale, a décidé d'approfondir la question. «C'était tellement inusité que j'avais l'impression d'explorer quelque chose qui n'avait jamais été exploré auparavant», affirme-t-il. Pour un constitutionnaliste, examiner des dispositions peu connues du Statut de Westminster est vite devenu une entreprise passionnante. «Je suis tombé sur un sujet fascinant. Mais la recherche fut laborieuse», souligne-t-il.

Dans son préambule, le Statut de Westminster, qui a octroyé au Canada sa pleine souveraineté en 1931, précise que le Parlement britannique et les dominions, comme le Canada, doivent éterniser tout changement aux titres royaux ou aux règles relatives à la succession au trône. Puisqu'une loi du Parlement britannique déclarant qu'un mariage est morganatique modifie ces statuts et ces règles, le Canada, au même titre que les quinze autres pays qui ont la reine d'Angleterre comme chef d'État, doit également adopter une loi pour donner sa bénédiction à un tel mariage.

Il est déjà arrivé dans le passé qu'un mariage morganatique soit annulé. En 1936, après consultation des dominions, dont le Canada, le gouvernement britannique avait refusé de donner son consentement au mariage morganatique d'Édouard VIII et Wallis Simpson. Pour épouser cette actrice américaine di-

vorcée deux fois, le roi avait dû abdiquer, laissant le trône à son frère, George VI, père d'Élisabeth II.

Le scénario ne se répètera pas dans le cas du prince Charles et de Camilla Parker Bowles, qui se marieront le 8 avril. L'hypothèse du journaliste de la BBC est donc infirmée. Pour la simple et bonne raison que le prince Charles a indiqué que Mme Parker Bowles deviendrait princesse consort, et non reine d'Angleterre, s'il accède un jour au trône. Elle ne bénéficiera jamais ni du statut ni des privilèges d'une reine. Et comme Mme Parker Bowles est âgée de 57 ans, il est impossible que le couple puisse avoir des enfants venant modifier les règles de succession au trône. «Ca élimine l'obligation par le Parlement de Westminster d'adopter une loi déclarant qu'il s'agit d'un mariage morganatique», note Benoît Pelletier. Le Canada n'a donc pas à donner son accord à ce mariage.

Mais il aurait pu en être autrement. Si le prince avait exprimé le souhait de faire de sa future épouse la reine d'Angleterre lors de son accession éventuelle au trône et que la population avait exprimé sa réticence, le Parlement de Westminster aurait pu adopter une loi pour déclarer morganatique ce mariage et empêcher Mme Parker Bowles de devenir reine. Et le Canada aurait dû lui aussi adopter une loi pour donner son consentement.

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES**  
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet:  
[www.ledavoir.com/avis.html](http://www.ledavoir.com/avis.html)  
[www.ledavoir.com/offres.html](http://www.ledavoir.com/offres.html)  
Courriel: [avisdev@ledavoir.com](mailto:avisdev@ledavoir.com)

**Appel d'offres**

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 15 heures le 21 mars 2005, au 1415, rue Jarry Est, bureau 450, Montréal, (Québec) H2E 1A7.

Catégorie: Service

Appel d'offres: 05-AUSE-SF01

Descriptif: Service de fourrière pour animaux pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 décembre 2006.

Date d'ouverture: 21 mars 2005

Dépot de garantie: Une garantie de soumission, par chèque visé, mandat-poste, mandat bancaire, ou autre instrument négociable émise à l'ordre de Ville de Montréal au montant de 10% du montant total de la soumission ainsi qu'une garantie d'exécution, représentant 50% du montant total de la soumission, le tout selon la clause 4 du document intitulé: «Instructions aux soumissionnaires et clauses générales d'appel d'offres, pour la fourniture de service de fourrière pour animaux.»

Documents: Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 3 mars 2005 au 1415, rue Jarry Est, bureau 450, Montréal.

Renseignements: M. André St-Germain, chef de division - Permis et inspections, tél.: (514) 868-3504.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement au 1415, rue Jarry Est, bureau 450, Montréal, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal (Arrondissement de Villieray-St-Michel-Parc-Extension) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 3 mars 2005.  
La secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>me</sup> Danielle Lamarre Trignac

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-276639-048

**COUR SUPÉRIEURE**  
Chambre de la famille  
PRÉSENT:  
GREFFIER ADJOINT  
RANDA YATIM Demanderesse

BILAL OURABI Défendeur

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné au défendeur BILAL OURABI, de comparaître au greffe de cette cour située au palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, le 16 mai 2005 en salle 2.17, suite à la publication du présent avis dans le journal *Le Devoir*.

ORDRE est donné au défendeur BILAL OURABI, de comparaître au greffe de cette cour située au palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, le 16 juin 2005 en salle 1.120, suite à la publication du présent avis dans le journal *Le Devoir*.

Une copie de la demande en divorce et mesures provisoires a été remise au greffe à l'intention du défendeur, BILAL OURABI.  
Lieu: Montréal  
Date: 16 février 2005  
Michel Pellerin  
GREFFIER

**CHANGEMENT DE NOM**  
PRENEZ AVIS que KUO-HAO SU, domicilié au 51 Place Charles Le Moine, app. 908, Longueuil, Québec, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de ANDY HUA.  
Montréal, le 22 février 2005.  
KUO-HAO SU

**AVIS**  
PRENEZ AVIS de la clôture de l'inventaire des biens de la succession Karol ANTON (aussi connu sous le nom de Charles SIDOR), décédé à Montréal, le 20 novembre 2004 et de l'adresse où peut être consulté cet inventaire: 3859 boul. Décarie, Montréal, province de Québec, H4A 3J6.  
Montréal, le 1<sup>er</sup> mars 2005  
FRANCE LEBLANC, notaire

**Changement de nom d'une personne majeure**  
PRENEZ AVIS que Irène Perreault dont l'adresse du domicile est le 2061, rue Beaudry, Montréal, province de Québec, H2L 3G4 présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de René Perreault.  
Avis rempli et signé:  
A: Montréal, le 22 février 2005  
René Perreault

Changement de nom d'une personne majeure  
PRENEZ AVIS que THI-NGOC-CHAU NGUYEN dont l'adresse du domicile est le 6790-A rue METIVIER, Montréal, QC, H4K 1J7, Canada présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de PEARL-KRYSTAL-NGOCCHAU, NGUYEN.  
Thi Ngoc Chau Nguyen  
Avis rempli et signé:  
A: Montréal, le 22 février 2005.

Association québécoise des troubles d'apprentissage

«J'apprends différemment parce que j'ai de la difficulté...»

[www.aqeta.qc.ca](http://www.aqeta.qc.ca)

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

PRENEZ AVIS qu'Ultramar Ltée entend s'adresser à l'Assemblée nationale du Québec pour y proposer un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de lui accorder certains pouvoirs d'expropriation et d'autres pouvoirs connexes relativement à la construction, l'exploitation et l'entretien d'un oléoduc destiné au transport de pétrole et de ses dérivés entre la région de la Ville de Lévis et celle de la Ville de Montréal, arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le Directeur de la Législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, le 16 février 2005  
Les procureurs d'Ultramar Ltée  
GOWLING LAFLEUR HENDERSON s.r.l., avocats

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL

**APPEL D'OFFRES**

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No.27124 Réfection de trottoirs et de bordures pour l'année 2005

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le mardi 22 mars 2005 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval.

- Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions pili cachetés, obtenus au Service des ressources matérielles, 3 place Laval, bureau 160, Ville de Laval, et ce, les jours ouvrables à compter du 3 mars 2005. Pour tout renseignement d'ordre technique veuillez communiquer avec M. Pierre Lessard, chef de division, au (450) 978-6888 poste 4560.
- Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.
- Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur et être présentées sur les formules préparées à cet effet.
- Seules les soumissions reçues dans le délai susdit seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Donné à Laval ce 3 mars 2005

Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL

**APPEL D'OFFRES**

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No.8841 Travaux de réhabilitation des systèmes mécaniques dans différents bâtiments municipaux (réglement numéro L-10766)

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le mardi 22 mars 2005 au bureau des soumissions du Service du greffe, 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval.

- Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions pourront être obtenus au Service des ressources matérielles, 3 place Laval, bureau 160, Ville de Laval, et ce, les jours ouvrables à compter du 3 mars 2005. Pour tout renseignement d'ordre technique veuillez communiquer avec M. Pierre Chouinard, coordonnateur, au (450) 978-6888 poste 4522.
- Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.
- Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur et être présentées sur les formules préparées à cet effet.
- Seules les soumissions reçues dans le délai susdit seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Donné à Laval ce 3 mars 2005

Me Chantal Sainte-Marie, greffière adjointe

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

FONDATION JEUNES ET SOCIÉTÉ

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

- ▲ comme coopérant
- ▲ comme bénévole
- ▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240  
Nous vous aiderons à les aider  
[www.monde.co](http://www.monde.co)

**Environnement Canada**

**Montréal**

**Prévisions météo**

AUJOURD'HUI Ensoleillé avec passages nuageux max -7

CE SOIR Dégagé min -12

VENDEDI Ensoleillé max -3, min -12

SAMEDI Ensoleillé max -1, min -9

DIMANCHE Ensoleillé max -6, min -13

**La météo en un clin d'œil**

Hier Normales  
Max. -4 -1.0  
Min. -7 -9.6  
Precip. 10.4 mm

Phases de la lune  
3/10 3/17 3/25 4/2

Lever du soleil 6:29  
Coucher du soleil 17:45  
Indice UV 3

Indice UV 3  
Exposition max. 60 min 30 min 20 min 15 min  
Description Faible Moyen Élevé Extrême

Canada	Le monde
St. John's ☁ 4/2	New York ☁ 2/-5
Halifax ☁ -2/-4	Chicago ☁ 2/-15
Ottawa ☁ -7/-18	Atlanta ☁ 12/-2
Toronto ☁ -5/-14	Miami ☁ 20/12
Winnipeg ☁ -5/-20	Los Angeles ☁ 18/11
Edmonton ☁ 3/-12	Rio de Janeiro ☁ 26/23
Regina ☁ 6/-7	Amsterdam ☁ 2/-2
Vancouver ☁ 12/5	Moscou ☁ -8/-15
Whitehorse ☁ 3/-1	Paris ☁ 1/-1
Yellowknife ☁ -16/-18	Sydney ☁ 28/20

Parlez directement avec un prévisionniste

**Météo Conseil**  
1-900-565-4455  
Frais applicables

Pour le dernier bulletin météo en ligne, consultez le site Web météo à l'URL [www.meteo.ec.gc.ca](http://www.meteo.ec.gc.ca)  
La météo canadienne sur le Web

## • LES ACTUALITÉS •



ARCHIVES LE DEVOIR

### Une unité spéciale de policiers patrouillera dans le métro

NELSON WYATT

La surveillance du métro de Montréal sera renforcée, à compter de cet été, avec l'ajout d'une unité spéciale de policiers, qui se joindront aux agents de sécurité pour patrouiller le réseau du métro, a annoncé hier le président de la Société de transport de Montréal, Claude Dauphin.

Cette annonce survient à la suite d'une série d'attaques commises dans le métro. Récemment, une femme de 90 ans a été gravement blessée après avoir été bousculée dans les escaliers d'une station de métro, le week-end dernier, et les gangs de rue sont devenus une source de problèmes dans le système de transport souterrain.

M. Dauphin a expliqué que les policiers armés du métro seront des employés à part entière du Service de police de la Ville de Montréal, mais qu'ils seront affectés uniquement au métro et devront cohabiter avec les agents de sécurité. «C'est important pour nous d'avoir une police réservée au métro de Montréal», a-t-il déclaré hier.

Les agents de sécurité du métro ne sont pas armés et n'ont pas les pouvoirs des agents de police, bien qu'un certain nombre d'entre eux aient suivi des cours de formation policière de niveau collégial.

Les policiers se chargeront des cas de nature criminelle, tandis que l'équipe actuelle de 160 agents de sécurité verra au bon fonctionnement du métro, notamment en s'assurant que les clients payent bien leur passage et ne retardent pas les trains en bloquant les portières, par exemple.

Le nouveau système sera «important pour la clarification des rôles» respectifs des agents de sécurité et des policiers, a dit M. Dauphin.

Au Service de police de Montréal, on n'avait aucun commentaire à faire sur le nouveau plan hier.

Selon M. Dauphin, l'intégration des agents de sécurité du métro au sein du corps de police de Montréal, que certains ont suggérée, ne permettrait pas de réelles économies. Il a reconnu que la coopération entre la police de Montréal et le service de sécurité du métro n'avait pas été très bonne par le passé mais a assuré qu'elle devrait s'améliorer grâce à cette nouvelle mesure.

Des allégations ont circulé, en début d'année, selon lesquelles les agents de sécurité ne signalaient pas toujours les crimes aux policiers.

En vertu du système actuel, les agents de sécurité du métro peuvent détenir un suspect, mais ils doivent faire appel à la police pour son arrestation.

M. Dauphin a aussi indiqué que la STM procédera à l'installation de 1200 nouvelles caméras de surveillance numériques. Le métro en compte présentement 222, dont certaines sont désuètes. Rappelons que la caméra de surveillance postée au bas des escaliers d'une sortie de la station Berri-UQAM ne fonctionnait pas, dimanche dernier, au moment où un jeune homme s'en est pris à une dame de 90 ans pour lui voler son sac à main.

Presse canadienne

La FECQ s'impatiente

## 60 000 autres cégépiens devraient être en grève d'ici la mi-mars

### Un sondage montre un appui important de la population aux revendications étudiantes

Avec déjà plus de 50 000 étudiants en grève, majoritairement sous la bannière de la CASSEE, la grogne étudiante a le vent en poupe au Québec. Cette colère généralisée ne pourra que gagner en légitimité aujourd'hui avec la décision de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) d'appeler officiellement ses 60 000 membres à se joindre au mouvement de grève.

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

L'assée d'attendre une invitation à négocier qui ne vient pas, la présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Julie Bouchard, invitera ce matin, à Montréal, toutes ses associations affiliées à faire le nécessaire pour décrocher des mandats de grève fermes, selon ce qu'a appris *Le Devoir*.

Sur le terrain, trois associations affiliées à la FECQ avaient déjà obtenu de tels mandats effectifs aujourd'hui, soient celles de Baie-Comeau, d'Édouard-Montpetit et de Rosemont. Symptôme de la colère des étudiants, ces trois cégéps, forts de 10 000 étudiants, ne sont pas des établissements reconnus pour prendre part traditionnellement à de tels mouvements.

En butte à la conversion de 103 millions de dollars de bourses en prêts par le PLQ, les associations étudiantes, toutes alliances confondues, semblent en effet être de plus en plus nombreuses à favoriser la grève pour lancer le nouveau ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, à sortir de son mutisme.

Même si on ne veut présumer de rien, on estime dans les couloirs de la FECQ que les mandats de grève seront décrochés massivement par ses asso-

ciations collégiales. Selon nos informations, on peut vraisemblablement s'attendre à ce que la quasi-totalité des 60 000 étudiants affiliés à la FECQ soient en grève d'ici le 16 mars.

Un plan d'action sur six semaines sera d'ailleurs dévoilé ce matin par Mme Bouchard afin d'arrimer les efforts de chaque association. Outre des actions politiques, la FECQ envisage d'établir un campement permanent à Montréal le 7 mars. Une campagne d'entartage de 103 étudiants sous les fenêtres des bureaux de Jean Charest et un méchoui seront également au menu cette semaine-là.

Loin d'être en reste, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) continuait elle aussi à engranger des mandats de grève hier. «On commence à trouver que ça prend du temps. Le ministre Fournier a eu le temps de regarder ses dossiers, de consulter ses fonctionnaires. Le ministre Séguin avait dit que l'argent était là, ça devrait pourtant être simple à régler», a dit son président, Pier-André Bouchard-St-Amant.

Fortes d'un total de 230 000 membres, la FEUQ et la FECQ se retrouveront le 16 mars pour une manifestation nationale d'envergure. D'ici là, les étudiants ont bien l'intention de poursuivre leurs moyens de pression, peu importe leurs allégeances.

Aujourd'hui par exemple, la CASSEE organise à Sherbrooke une grande manifestation devant les bureaux de Jean Charest. Elle invite également les Québécois à épinglez un carré rouge à leur poitrine en signe de solidarité avec le mouvement étudiant.

Toutes les associations exigent du gouvernement Charest qu'il revienne sur sa décision de retrancher 103 millions à l'aide financière. En avril dernier, le prêt étudiant était passé de 2400 \$ à 4700 \$ tandis que le montant de la bourse fondait comme peau de chagrin, passant de 2600 \$ à 300 \$. Résultat: la FEUQ estime que l'endettement d'un étudiant au baccalau-

réat est alors passé de 13 000 \$ à 21 500 \$.

Appui de la population

Les étudiants ne seront pas seuls au front. Accueilli comme un véritable baume hier, un sondage mené la semaine dernière par la firme Léger Marketing pour le compte de la FEUQ montre en effet que le mouvement étudiant peut compter sur le soutien de la population québécoise dans sa quête des 103 millions perdus.

Dans le document dont *Le Devoir* a obtenu copie, pas moins de 71 % des Québécois se disent défavorables à la décision du gouvernement Charest de réduire de 103 millions la somme allouée aux bourses des étudiants pour les transformer en prêts. Cet appui grimpe à 76 % chez ceux qui ont des enfants de moins de 18 ans et ceux qui ont une formation universitaire.

Chez les 18 à 24 ans, c'est à 83 % que les sondés se sont dits en désaccord avec cette politique alors que c'est dans une proportion de 88 % que les étudiants ont rabroué cette décision. À l'inverse, seuls 34 % des plus de 65 ans et 32 % des retraités jugent que la décision du gouvernement était judicieuse.

Pour le président de la FEUQ, c'est un signe de plus que le gouvernement Charest ne pourra pas ignorer, lui qui a déjà fait volte-face sous la pression du public dans des dossiers comme ceux du Suroit et des écoles privées juives. «Quand les trois quarts des Québécois disent qu'une décision est irresponsable, le gouvernement n'a pas le choix de prendre en compte ce que pensent les Québécois, surtout s'il veut se faire réélire», a commenté Pier-André Bouchard-St-Amant.

Ce sondage a été réalisé auprès de 1000 Québécois âgés de plus de 18 ans au moyen d'entrevues téléphoniques réalisées du 23 au 27 février 2005. La marge d'erreur est de 3,4 %, et ce, 19 fois sur 20.

Le Devoir

## L'Environnement réhabilité

### «Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, bonjour!»

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le mot «environnement» a été officiellement réhabilité hier dans le nom du «ministère du Développement durable et des Parcs». Ainsi, quand *Le Devoir* a appelé au bureau du ministre Thomas Mulcair hier, la téléphoniste a répondu: «Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.»

Mais cela découle d'une décision politique qui fait consensus tant au bureau du ministre Mulcair qu'à celui du premier ministre Jean Charest. Le décret qui officialisera le nouveau nom au complet est en préparation et sera adopté «sous peu», a précisé hier l'attachée de presse ministérielle, Chantal Turgeon.

En effet, comme c'est par décret que le «ministère de l'Environnement du Québec» est devenu le 18 février, jour du récent remaniement, le «ministère du Développement durable et des Parcs», le gouvernement devra le rescinder et le remplacer par un autre décret.

Mais il semble que les rédacteurs du décret du 18 février aient commis une erreur en omettant le mot «environnement» dans le nom de ce ministère. En effet, dans la version écrite du discours qu'a prononcé Jean Charest lors du remaniement, il évoquait textuellement la création du «ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs» (MDDEP).

Par ailleurs, on convenait hier au MDDEP que le nouveau mandat confié au ministre Mulcair sur les parcs englobait aussi «la totalité» des activités de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) dans la province. Il y a quelques jours, on inter-

prétait le décret définissant le nouveau mandat du ministre comme englobant uniquement la propriété des parcs et les activités de la SEPAQ dans ces derniers.

Mais le décret confère en réalité au ministre Mulcair une autorité complète sur l'ensemble des activités de cette société d'État. Celle-ci a pour mandat de gérer les équipements gouvernementaux dans les 22 parcs et les 16 réserves fauniques du Québec. Mais ce gestionnaire des biens gouvernementaux, n'est pas le propriétaire des réserves fauniques, tout comme il n'a aucune autorité sur la faune qu'y récoltent les chasseurs et les pêcheurs. En effet, les réserves fauniques ainsi que les modalités d'exploitation de leurs gibiers terrestres et aquatiques demeurent sous la responsabilité des gestionnaires de la faune et de la Loi sur la conservation de la faune. Les services fauniques, la Loi sur la conservation et les territoires des réserves fauniques, tout comme leurs modalités d'exploitation, demeurent ainsi rattachés au ministère et au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil.

Dans ce contexte, la SEPAQ, désormais rattachée au MDDEP, gèrera à la fois les équipements relevant du ministre Mulcair dans les parcs et les équipements relevant du ministre Corbeil dans les réserves fauniques, tout comme une entreprise qui offre des services à différents clients! Mais dans les milieux fauniques, on voit la chose comme une déposition: des associations de chasse et pêche dénonçaient hier encore ce transfert de responsabilité au MDDEP.

Le Devoir

EN BREF

### Manifestation

Les employés de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont reçu une visite imprévue hier matin. Une trentaine de membres du Comité de base pour l'action et l'information sur le logement social (BAILS) ont occupé leurs bureaux une partie de la matinée hier pour réclamer des logements sociaux sur l'emplacement de la place Valois, dans Hochelaga-Maisonneuve. Ils ont demandé aux élus locaux de pouvoir déposer eux-mêmes un projet de logement social sur l'un des trois lots appartenant à la Ville à la place Valois sans toutefois devoir verser une mise de fonds de 10 000 \$ comme l'exige la Ville. Après plus de deux heures d'occupation des bureaux, les manifestants se sont fait montrer la sortie par les policiers. Ils n'ont pas obtenu la réponse qu'ils espéraient des représentants de la Ville, mais du moins ont-ils reçu l'assurance du directeur de l'arrondissement, Michel Archambault, que leur demande serait transmise aux élus. — *Le Devoir*

### Maraudage

Gérald Tremblay a réussi à ravir un autre conseiller à son adversaire, Pierre Bourque, en plus d'attirer dans son camp un ex-élu de Vision Montréal. Le maire de l'arrondissement de Villers-Saint-Michel-Parc-Extension, Paolo Tamburello, et le conseiller du district de Rivière-des-Prairies, Michel Plante, ont décidé de se joindre à l'équipe de l'Union des citoyens de l'Île de Montréal (UCIM) en prévision des élections municipales de novembre. Paolo Tamburello siégeait comme conseiller indépendant depuis qu'il avait démissionné de l'équipe de Pierre Bourque en janvier dernier. Quant à Michel Plante, il est passé directement du camp de M. Bourque à celui du maire. — *Le Devoir*

Spécial Kanesatake

En exclusivité : le débat des chefs mohawks  
JAMES GABRIEL et STEVEN BONSPILLE.

## MAISONNEUVE

Ce matin **11 h 30**

Réalisation : Lucie Benoit

Première Chaîne  
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/maisonneuve

## É D I T O R I A L

Ultimatum  
à la Syrie

La France et les États-Unis sont formels: le retrait des troupes syriennes du Liban doit être immédiat et total. En d'autres termes, Damas doit observer les obligations contenues dans la résolution 1559 de l'ONU sans négocier, sans louvoyer. La sécurité du Liban? Le duo franco-américain s'en porte garant.

**L**ors du sommet des ministres des Affaires étrangères tenu à Londres, le dossier libanais a quelque peu éclipsé le sujet principal à l'ordre du jour, soit l'aide notamment économique que les membres de l'Union européenne, les États-Unis et certains pays du Proche-Orient doivent apporter aux Palestiniens. Lors d'une conférence de presse commune, les chefs de la diplomatie américaine et française sont allés jusqu'à annoncer leur intention d'assurer, dans les faits, l'indépendance du Liban. En outre, ils se sont dits enclins à prendre les mesures nécessaires pour envoyer sur place des forces onusiennes de maintien de la paix ainsi que des observateurs internationaux pour surveiller le déroulement des élections législatives de mai prochain.

Les élections... À bien des égards, les événements qui rythment la vie politique du Liban depuis une quinzaine de jours font suite aux gestes faits depuis octobre dernier. À cette date, les Syriens avaient imposé un amendement à leur constitution afin de prolonger le mandat de leur dévoué vassal, le président Émile Lahoud. C'est cet acte qui avait provoqué la démission du premier ministre d'alors, soit Rafic Hariri.



Serge Truffaut

Ensuite? Les membres du gouvernement à la solde de Damas se sont attelés au torpillage de la carte électorale de manière à amplifier l'influence des partisans du maintien de la Syrie. Il n'en fallait pas plus pour que les druzes, les sunnites, les maronites, les socialistes et les divers partis qui composent l'horizon politique du pays forment une coalition, la première depuis 1943, date de l'indépendance du pays, afin de

contrer les manipulations du régime. À cette fédération des opposants, les chiïtes ont refusé de se greffer. Plus exactement, le Hezbollah, à la fois milice et parti politique, a préféré afficher son soutien à l'administration pro-syrienne en organisant, entre autres choses, une vaste manifestation en novembre dernier. Instrumentalisé par l'Iran et la Syrie, le Hezbollah était évidemment dans l'impossibilité de signer la déclaration de Bristol, du nom d'un hôtel de Beyrouth, dans laquelle l'opposition exigeait une conclusion immédiate du mandat Lahoud et un respect scrupuleux des règles électorales.

Début février, les adversaires de l'administration Lahoud, forts de l'addition de Rafic Hariri, se réunissaient de nouveau au Bristol pour réclamer le départ des troupes syriennes. C'est alors que tout a basculé. Grâce à l'ajout du bloc de députés fidèles à Hariri, la coalition était assurée de remporter la victoire lors des prochaines législatives. De fait, elle aurait été en mesure de modifier la Constitution de manière à gommer les articles qui légitiment la présence des Syriens et de renverser le président Lahoud après coup.

À l'évidence, le président syrien Bachar el-Assad est coincé. Entre les exigences franco-américaines et le soulèvement de la rue libanaise, on se demande comment il pourrait encore se défilier. Après 30 ans d'occupation du pays des cédres, il serait temps que la Syrie renonce à son rêve de Grande Syrie. D'autant que les Libanais dans leur vaste majorité ne le partagent pas. Pas du tout.

Les ondes  
kidnappées

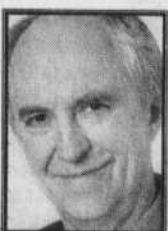
**D**eux fois en quelques mois, l'humoriste-vedette Guy A. Lepage n'a pas hésité à utiliser les ondes publiques à une heure de forte écoute pour régler ses comptes avec des personnalités du monde de la télévision et de la scène. On se souviendra de la crise d'hystérie qui avait eu pour cible le chanteur Richard Desjardins lors du gala de l'ADISQ. Comme si un de nos plus importants créateurs ne méritait pas un minimum de respect de la part de l'animateur de variétés, aussi populaire fut-il! Puis, dimanche dernier, ce «*Qu'à mange d'la mardel!*» qui se voulait sans doute drôle, lancé en guise de réplique à Denise Bombardier, dont les propos critiques en ce qui concerne le niveau de langage des humoristes avaient visiblement déplu.

Comme plusieurs l'ont exprimé depuis quelque temps, il devient inquiétant d'assister à la montée en force de l'humour de cabaret, populaire et populiste, parfois drôle et souvent facile, aux heures de forte écoute sur les ondes de la télévision publique et privée. Le plus triste, cependant, c'est l'arrivée des comiques à l'animation d'émissions qui gagneraient à être confiées à des professionnels du métier, mieux formés et informés et, surtout, plus cultivés. Élitiste, tout cela? A-t-on peur à ce point de la culture pour en être venu à confier l'animation d'un gala célébrant nos meilleurs cinéastes et comédiens à un amuseur public sans envergure?

Cette montée du n'importe-quoi-pourvu-que-ça-fasse-rire survient à la suite de l'abandon par nos diffuseurs de leurs responsabilités de production au profit de concepts-recettes clés en main distrayants, accrocheurs et surtout... payants. Grâce à ou à cause de cet abandon à la facilité, certains humoristes forts en gueule ont acquis une notoriété publique démesurée. Comme pour le sport professionnel, notre télévision vient de donner naissance à une nouvelle classe de jeunes millionnaires du comique, plus rapides à vous sortir une *joke* de pipi-caca tottons-quéquette qu'à poser un jugement sensé sur quoi que ce soit, qui n'hésitent jamais à utiliser les ondes pour régler leurs comptes ou pour vous rappeler le nom du commanditaire qui paie leur bagnole. N'y a-t-il donc personne dans la salle pour rappeler que ce statut de vedette ne comporte pas que des privilèges — l'argent facile et les fréquentes invitations à faire mousser leur propre carrière — mais aussi des obligations? Parmi celles-ci, il y a l'effort de faire appel à l'intelligence du public au moins aussi souvent qu'à ses instincts primitifs, ainsi que l'effort de faire preuve de jugement lorsque vient le temps de livrer une prestation en direct devant deux millions de téléspectateurs.

En ces temps de vive concurrence, les réseaux de télévision semblent prêts à toutes les bassesses pour attirer l'attention du plus grand nombre et les commanditaires qui suivent la foule. Tant mieux pour le porte-monnaie des vedettes, et tant pis pour l'intelligence.

De tout temps, les humoristes ont attiré les foules dans les cabarets du monde entier. L'être humain aime rire, et il est même prêt à payer pour se dilater la rate. On peut rire et faire rire à propos de n'importe quoi et de n'importe quoi; tout est question de manière, de circonstance, de lieu et de public. De la part du comique, le beau-frère ou l'artiste connu, et de la part des diffuseurs, cela exige seulement de faire preuve de jugement. Une qualité qui se perd, semble-t-il.



Jean-Robert Sansfaçon

Il faut relire Gérard Bessette: sa voix reste étonnamment vive pour un auteur qu'on a fossilisé vivant, prêt à être emballé et acheminé sans risque dans l'ombre de nos belles lettres. L'analyse de ses tissus osseux, la pesée de son cerveau, l'examen de ses parties génitales vont-ils être suffisants pour montrer qu'il était doté d'un génie bien québécois, qu'il était bien un *Homo habilis, sapiens* et aussi *erectus*, n'en déplaise à son éminence le cardinal Ouellet, à Québec?

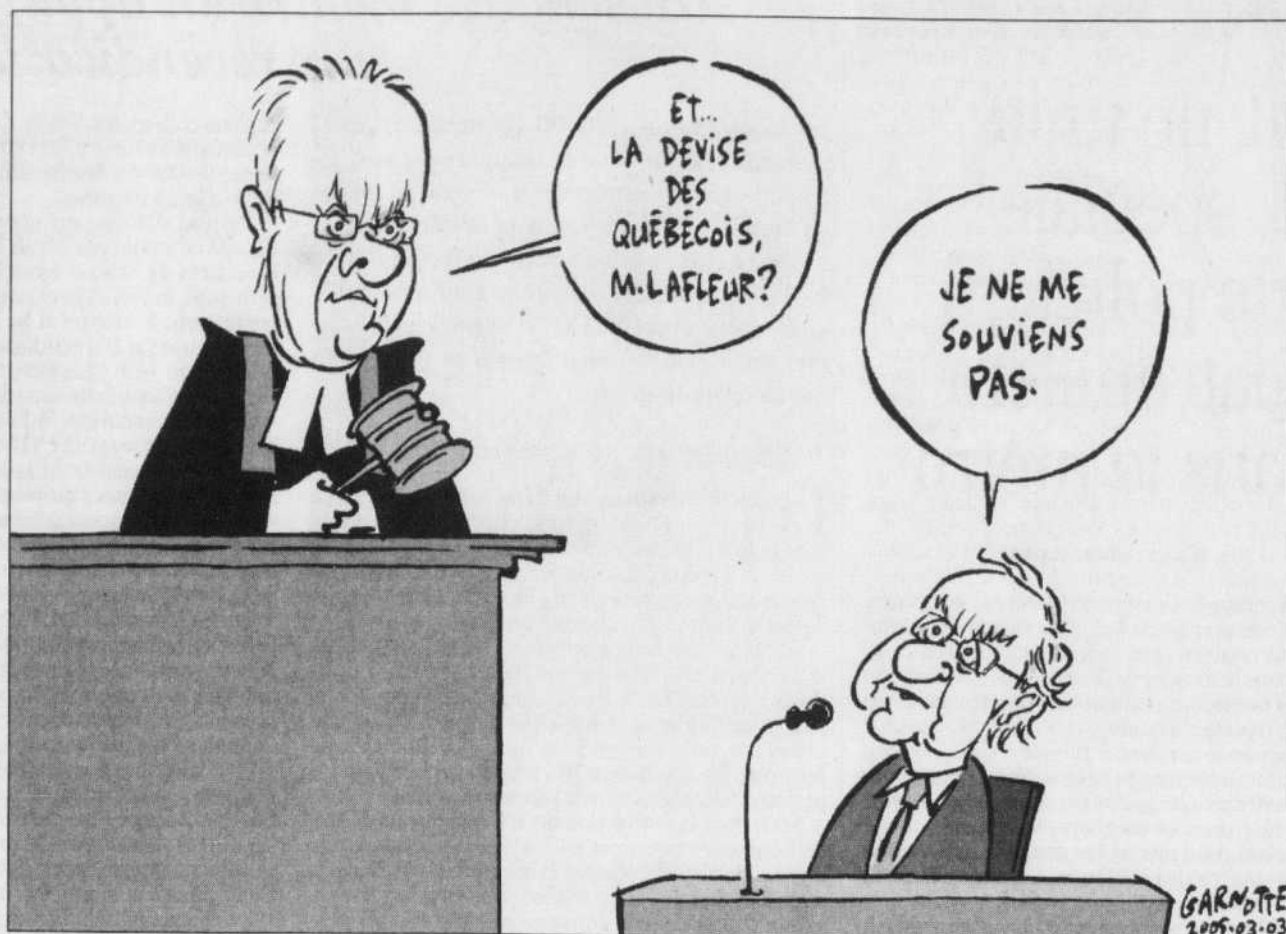
L'œuvre de Gérard Bessette a été royale-ment négligée. Il a d'abord joué d'un grand prestige, fondé sur un véritable talent, mais il a déroulé la critique bien-pensante et déconcertée ceux qui recherchent une écriture conformiste et une pensée soumise. Sa lucide et courageuse dénonciation des hypocrisies, dans le milieu universitaire entre autres, lui a été bien rendue, et ce, avec tout le cynisme voulu.

Il a alors mérité le sort d'être étouffé vivant (ses écrits l'ont empêché de trouver un emploi

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFPET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## Merci, M. Martin

Autant il est utile de formuler des critiques et des réflexions constructives de temps à autre, autant il est important de souligner les actions remarquables.

Et c'est avec énormément de satisfaction et de soulagement que j'ai pris connaissance du refus du gouvernement fédéral de participer au projet (pilote?) de bouclier antimissile des États-Unis. Dans le contexte actuel, il faut un courage certain pour s'affirmer face à un voisin aussi puissant qu'encrochant.

À tous points de vue, cette décision était la seule valable.

Merci, M. Martin.

Louise Fecteau

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 24 février 2005

## Une victoire des citoyens

Ce qu'il y a à dire avant tout du refus du Canada de participer au bouclier antimissile, c'est qu'il est une victoire des citoyens. Victoire d'autant plus marquante qu'il y a quelques mois à peine, le gouvernement laissait clairement entendre qu'il voulait y dire oui. Et qu'on ne dise pas que c'est dû aussi ou plutôt à une partie des députés libéraux: ceux-ci ne faisaient, bien sûr, que réagir aux citoyens qui les poussaient en ce sens. Ce non a deux effets majeurs, à saluer fortement: il met en évidence l'opposition consciencieuse et éclairée des citoyens canadiens à la logique de guerre de l'administration américaine actuelle; il nous fait éviter la chute dans le piège politique que cette administration nous tendait, soit faire de nous l'instrument qui lui permettrait de persuader ses citoyens et ses alliés de la justesse politique de son bellicisme.

André Stainier

Québec, le 26 février 2005

## Mal élevé

Avez-vous vu la dernière frasque de Guy A. Lepage, dimanche soir dernier, au Gala des Oliviers? M. «Supérieur à tout le monde» se permet d'envoyer chier, en pleine télé, Denise Bombardier, l'une des communicatrices les plus respectées et les plus respectables d'aujourd'hui. On peut être en désaccord avec des idées, mais de là à s'attaquer aux personnes elles-mêmes, il n'y a que les gens totalement dépourvus d'arguments — et de manières — qui utilisent ce procédé de dernier recours pour s'exprimer.

Je ne sais pas, vous, mais moi, les p'tits boss vulgaires et mal élevés qui utilisent leur tribune

pour faire la loi à la télé, je commence à en avoir assez. M. Lepage, après avoir essuyé un refus de Richard Desjardins de venir à son émission, s'est vengé de lui en l'humiliant publiquement. Voilà qu'il s'en prend maintenant à un autre monument de notre paysage socioculturel. Ne pouvez-vous pas, M. Lepage, tolérer que d'autres soient meilleurs que vous: plus poètes, plus éloquents, plus éduqués et, surtout, ayant plus de choses à dire et possédant plus de manières? Cela fait pitié de vous voir descendre si bas.

Luce Langis

Montréal, le 28 février 2005

## Grève justifiée

Je n'en reviens tout simplement pas d'entendre autour de moi des gens accuser les étudiants grévistes de manquer d'imagination et de ne pas avoir essayé d'autres moyens pour faire reculer le gouvernement dans le dossier de l'aide financière aux études. Ces personnes lisent-elles les journaux? Depuis l'automne, les étudiants ont signé des pétitions, rempli des formulaires officiels de plainte, occupé le bureau du ministre de l'Éducation, pris position dans les médias, libéré 103 souris dans les locaux gouvernementaux, chahuté une réunion du caucus libéral et manifesté dans les rues. Pourtant, le gouvernement Charest ne donne aucun signe de bonne volonté. Il était plus que temps de passer à une étape supérieure de mobilisation, soit la grève générale illimitée. Ceux qui croient que les grévistes manquent d'imagination risquent d'être très surpris au cours de prochaines semaines. L'arrêt des cours nous donnera le temps nécessaire pour multiplier les actions et accentuer la pression sur ce gouvernement. Nous sommes loin d'être à court d'idées!

Vincent Larouche

Étudiant (en grève) à l'UQAM

Montréal, le 27 février 2005

## Les arts et la médiocratie

Sachez que l'art est désormais *disciplina non grata* et proche du bannissement complet dans les écoles publiques du Québec. En effet, dans sa réforme du régime pédagogique, le ministère de l'Éducation ampute le programme d'enseignement de deux disciplines artistiques. En fait, l'élève ne pourra explorer que deux des quatre disciplines offertes (soit l'art dramatique, les arts plastiques, la danse ou la musique) pendant l'ensemble de son cycle primaire.

Loin de former des esprits critiques, voire des citoyens, nos techniciens des programmes d'en-

seignement s'acharnent, sur l'ordre exprès de leur unité patronale, à réprimer toute forme d'originalité, d'excentricité, d'humanité. Il est donc plausible que cette scission avec l'art vise à empêcher tout contact avec une discipline potentiellement dommageable pour l'apprentissage de matières plus «essentielles» comme les mathématiques et l'anglais. [...]

Loin de voir un problème dans cette réforme, je crois plutôt qu'elle sera salutaire. Dans la mesure où les parents ne peuvent pas offrir une relation maître-apprenti puisqu'ils doivent eux-mêmes faire rouler la machine pour survivre, l'école privée, dotée d'objectifs plus larges que la formation à simple tendance utilitaire, s'avérera, plus encore qu'elle ne l'est déjà, la seule solution. L'école privée n'est pas une panacée, mais elle peut certes guérir un grand nombre de maux.

L'école publique se meurt, bien sûr. Elle ne souffre pas d'un manque de financement mais bien d'un manque d'inspiration, de vision et d'âme. Ce dont elle ne manquera jamais, c'est une armée de fonctionnaires. Cette tentative désespérée de réanimation fera éclater au grand jour l'état réel de la patiente puisqu'elle n'aura aucun sursaat: cadavre putréfié, elle a rendu l'âme depuis longtemps... Voilà l'occasion de flirter avec le don d'organes: puisque la patiente est morte, faisons don du matériel d'art, des instruments de musique, costumes et accessoires de théâtre et de danse aux écoles privées qui, elles, sauront les utiliser en institutions responsables, au plus grand bénéfice de nos enfants.

Jacques Saint-Pierre

Montréal, le 27 février 2005

## Un modèle à rejeter

Bravo à ce groupe de catholiques éclairés et de révolte, de quel droit exigeons-nous la translation des restes du mystérieux écrivain? Qu'avons-nous fait, nous de la grande région de Québec, pour subir ces retours de l'extrême droite? L'intolérance violente des radios-pubelles et les nouveaux relents de l'inquisition relèvent malheureusement de cette même tendance, même si les derniers se mettent en place sous des dehors plus civilisés.

Qu'avons-nous en effet besoin de nonces inquisiteurs qui exécutent les diktats de Rome? Après le donjon de verre, quelle sorte de bûcher inventera-t-on?

On nous avait pourtant habitués à de véritables pasteurs, encourageant chez leurs ouailles l'exercice du libre arbitre.

Louis Bernard

Québec, le 1<sup>er</sup> mars 2005

## LIBRE OPINION

## Le génie de Gérard Bessette

DANIEL GAGNON

Écrivain et membre fondateur de l'UNÉQ

Il faut relire Gérard Bessette: sa voix reste étonnamment vive pour un auteur qu'on a fossilisé vivant, prêt à être emballé et acheminé sans risque dans l'ombre de nos belles lettres. L'analyse de ses tissus osseux, la pesée de son cerveau, l'examen de ses parties génitales vont-ils être suffisants pour montrer qu'il était doté d'un génie bien québécois, qu'il était bien un *Homo habilis, sapiens* et aussi *erectus*, n'en déplaise à son éminence le cardinal Ouellet, à Québec?

L'œuvre de Gérard Bessette a été royale-ment négligée. Il a d'abord joué d'un grand prestige, fondé sur un véritable talent, mais il a déroulé la critique bien-pensante et déconcertée ceux qui recherchent une écriture conformiste et une pensée soumise. Sa lucide et courageuse dénonciation des hypocrisies, dans le milieu universitaire entre autres, lui a été bien rendue, et ce, avec tout le cynisme voulu.

Il a alors mérité le sort d'être étouffé vivant (ses écrits l'ont empêché de trouver un emploi

au Québec) et, comme Aquin le fou (congédié de *La Presse*), Miron l'indigent, Langevin l'étiolé, comme Riopelle le prodigieux excessif ou Anne Hébert l'exilée, il a connu le sort des bannis. Professeur à l'index au Québec, en son Ontario là-bas, assigné à résidence, oui, ce fut le goulat.

«À la trappe» est le mot d'ordre aussitôt qu'un brin de vrai mot sort d'une bouche ici, «à la trappe» aussitôt qu'il y a un sens à notre parole, devant une œuvre aussi dérangeante, une voix aussi dissidente. La cohorte des thuriféraires du régime littéraire d'ici l'a inscrit sur sa liste noire.

L'œuvre de Bessette surviva à sa mort scandaleuse car, même si on a découragé l'étude de ses romans, on n'a pas réussi à le récupérer: il est resté inapprivoisable, son œuvre demeure profondément libre, contestataire et anticléricale. Bessette a fustigé les mensonges et mis à nu les fourberies et les bassesses du pouvoir. Le jeune romancier du *Libraire* ne mâchait déjà pas ses mots. Il poursuivra sa critique sociale mordante dans *Les Pédagogues* et *Le Cycle. Les Anthropoïdes*, peut-être son plus

grand roman, œuvre d'une grande ambition, dont le sujet n'est rien de moins que l'humanité dans toute sa destinée, est d'une facture superbe et novatrice.

Après avoir condamné son cri de liberté et de révolte, de quel droit exigeons-nous la translation des restes du mystérieux écrivain? N'est-il pas trop tard, et quel peu honteux, maintenant qu'il est bel et bien mort, de nous aviser que ce fossile provient de notre petit Québec incorporé?

Circonscrire la zone dans laquelle il se trouvait enseveli est facile, mais le ramener de Kingston est-il vraiment digne? En effet, par un étrange retour des choses, on lui en a voulu d'être en Ontario, on l'a accusé de sa Sibérie même, car, de là, de son camp de travail forcé, il n'a pas cessé de parler.

Laissons-le à Kingston, nous ne le méritons pas. Allons-nous honteusement faire transférer les cendres bessettiennes comme celles du Borduas de son exil parisien pour ne pas être pris en flagrant délit de déshonneur? Pourquoi donc si nous n'avons pas voulu de lui de son vivant?

## IDÉES

Festival de films à Montréal

## Quelle diversité culturelle?

**T**éléfilm Canada et la SODEC ont lancé un appel d'offres pour la création d'un nouveau festival de films à Montréal avec l'objectif avoué de remplacer le Festival des films du monde de Serge Losique. Comme nous le savons, c'est l'Équipe Spectra qui a finalement remporté la mise. Par effet de ricochet, cette décision et ses suites ont mis en péril un

autre événement, le Festival du nouveau cinéma (FNC) de Claude Chamberlan.

Au lendemain de la décision, des appels à la cohabitation, voire à la collaboration, ont fusé de part et d'autre, mais les négociations entre Spectra et les organisateurs du FNC n'ont pas porté leurs fruits. Le conseil d'administration du FNC a jugé qu'il n'était pas dans l'intérêt du festival de s'associer au groupe Spectra et que l'esprit et la continuité de l'événement seront mieux servis dans une structure indépendante. Sage ou périlleuse, cette décision est la prérogative du FNC.

Depuis 33 ans, Claude Chamberlan et ses collaborateurs nous ont offert, sous une forme ou une autre, un festival original, surprenant et même nécessaire. Pendant de longues années, ils ont privilégié des films moins connus, expérimentaux, des films d'auteurs du monde entier que les réseaux normaux de diffusion n'avaient pas l'audace de prendre en charge. Le cinéma Parallèle, de concert avec le Festival du nouveau cinéma, a longtemps été la seule source véritable de films de répertoire et de documentaire à Montréal alors que plus personne n'y croyait.

Aujourd'hui, le cinéma de répertoire se porte bien. L'engouement remarquable pour ce genre de films au Cinéma du Parc, à Ex-Centris, au Beaubien et même au AMC Forum est dû en partie aux efforts infatigables de Claude Chamberlan et de ses collaborateurs pendant de nombreuses années.

Il est vrai que le Festival du nouveau cinéma a eu la curieuse habitude de muer comme un papillon, de changer de nom et de structure. À ce sujet, l'apport de Daniel Langlois a été déterminant pour la stabilisation et la survie de l'événement au cours des dernières années. Mais cette survie est aussi le résultat d'un acharnement à vouloir conserver une indépendance éditoriale dans le choix des films diffusés. Il y a 20 ans, les bailleurs de fonds institutionnels souhaitaient concentrer leurs subventions dans un seul événement. Serge Losique avait proposé une forme d'alliance à Claude Chamberlan, mais ce dernier avait refusé. Les années suivantes lui ont donné raison. Les deux festivals, l'un populaire, l'autre plus spécialisé, ont pu cohabiter.

Le départ de Daniel Langlois du conseil d'administration du FNC et la décision de Spectra de tenir son festival en même temps que le Festival du nouveau cinéma portent un dur coup à ce dernier. Il faut s'inquiéter de la suite des événements, et pas seulement pour la survie du FNC. En effet, face à l'œuvre de gens qui ont consacré leur vie au cinéma se dresse maintenant une organisation gigantesque. Dit autrement, une fois le terrain labouré au prix de nombreux risques et sacrifices, les géants arrivent.

Dans ses communiqués de presse, l'Équipe Spectra et le Festival international des films de Montréal se félicitent de «rallier tout le milieu». Rassembler un aréopage de gens compétents et bien en vue n'équi-



La question n'est pas de savoir si Spectra, que dirige Alain Simard, fait ou fera du bon boulot. Sa feuille de route est plus qu'impressionnante. La question est plutôt de savoir si Spectra devrait occuper une position aussi dominante et à quel point ses activités affectent la survie des événements plus modestes.

vaut cependant pas à rallier tout le milieu. Nous en convenons, l'événement a de bonnes chances d'offrir une programmation spectaculaire. Mais nous sommes plusieurs artisans et observateurs à s'inquiéter du peu d'oxygène laissé aux autres événements culturels au centre-ville de Montréal.

Véritable usine à festivals, Spectra consolide une position écrasante sur la scène culturelle. Spectra possède des salles, des clubs, une division de production cinéma et télévision ainsi qu'une station de radio tout en bénéficiant de subsides colossaux de la part des gouvernements et d'entreprises privées. La question n'est pas de savoir si Spectra fait ou fera du bon boulot. Sa feuille de route est plus qu'impressionnante. La question est plutôt de savoir si Spectra devrait occuper une position aussi dominante et à quel point ses activités affectent la survie des événements plus modestes.

Récemment, sa décision de déplacer les FrancoFolies à la fin de juin a provoqué de vives réactions de la part du Festival d'été de Québec, de la Fête nationale, du festival autochtone Terre en vue et des commerçants du boulevard Saint-Laurent et de l'avenue du Mont-Royal, dont les événements ont lieu au même moment. Il faut comprendre que les plus petits événements ont peu de chance de promouvoir leurs activités face à la force de frappe financière et médiatique de Spectra ainsi qu'à sa monopolisation des ressources municipales (rues, barrières, services de sécurité, permis).

Pour quelle raison devrait-on créer un tel guichet unique au centre-ville de Montréal? Qui peut sortir gagnant de la création d'un tel monopole fondé en partie sur des fonds publics? Quand vient le temps de défendre notre culture face à l'hégémonie américaine, les voix s'élèvent en chœur pour chanter les vertus de la diversité culturelle. Nos ministères de la Culture se gargarisent avec la même ritournelle bien pensante sur toutes les tribunes. Or qu'advient-il de la diversité culturelle chez nous? Pour quelle raison la concentration verticale des ressources de production et de diffusion devient-elle soudainement souhaitable à l'intérieur de nos propres frontières?

Signe de cette nouvelle convergence, on trouve au sein du conseil d'administration du nouveau festival les quatre plus grands distributeurs de films du Québec, une situation que les analystes n'hésitent pas à qualifier d'incongrue, voire de problématique. Pour un distributeur, un festival représente un outil de lancement important pour ses films et, finalement, une affaire d'argent.

Il ne suffit pas de dire que le «nouveau cinéma» aura une place dans le festival de Spectra. De par sa nature et son mandat «rassembleur», le grand festival pourra couvrir une grande surface mais sans doute pas la profondeur requise à tous les niveaux. Il s'agit de la même profondeur qui a permis au Festival du nouveau cinéma de nous offrir des films différents pendant de longues années et, répétons-le, à une époque où tout le monde abandonnait le bateau.

On s'en voudrait d'oublier dans ce contexte un autre événement qui mise sur la profondeur, les Rencontres internationales du documentaire, qui, malgré leur excellente programmation, souffrent de sous-financement chronique. Que deviendront ces rencontres dans le paysage d'automne?

Nous sommes convaincus que Montréal peut accueillir plus d'un événement et doit le faire si c'est le seul moyen de garantir la diversité des films diffusés. Entendons par là une authentique diversité dans la programmation, la participation des artisans, le style de diffusion et la profondeur de l'événement.

Peut-être l'avenir offrira-t-il des occasions d'envisager une collaboration étroite entre David et Goliath. En attendant, nous demandons à l'Équipe Spectra de revoir sa décision de programmer son événement en même temps que le Festival du nouveau cinéma. Nous espérons aussi que les institutions exhorteront Spectra à entendre raison. Il en va de la santé de notre patrimoine cinématographique et culturel.

PAUL AHMARANI  
LUC DÉRY, PHILIPPE FALARDEAU,  
ANDRÉ FORCIER, HUGO  
LATULIPPE, FRANCIS LECLERC,  
JEAN-PIERRE LEFEBVRE, ROBERT  
LEPAGE, BENOÎT PILON, ANDRÉ  
TURPIN ET DENIS VILLENEUVE,

cinéastes

Le CHUM au centre-ville

## La meilleure stratégie pour le développement urbain de Montréal

PIERRE OUELLET

Ancien directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal

CAMERON CHARLEBOIS

Ancien directeur général adjoint de la Ville de Montréal

**A**u moment où ont lieu les travaux de la commission parlementaire où on discutera des avantages et des inconvénients du choix d'un site pour l'implantation du CHUM, il nous apparaît important de mettre en perspective l'enjeu du développement stratégique du territoire central de la Ville de Montréal.

Dans le grand ensemble métropolitain, ce territoire central, lequel comprend à la fois Outremont et le centre-ville, constitue un actif urbain considérable. Une stratégie forte de développement de ce territoire au profit des besoins de la population et de l'économie métropolitaine requiert que chacun des deux lieux soit mis en valeur selon sa plus grande valeur ajoutée pour le développement de la zone centrale. Cela nous fait croire que, pour le CHUM, les deux endroits envisagés sont loin d'avoir le même poids, celui de Saint-Luc recelant un potentiel nettement supérieur. Quant à Outremont, c'est le développement résidentiel et universitaire qui représente le meilleur choix en matière de planification urbaine puisqu'il permet d'influencer dans une vue d'ensemble la revitalisation des secteurs Outremont, Mile-End et Mont-Royal.

L'emplacement de l'hôpital Saint-Luc constitue un lieu urbain exceptionnel pour le centre hospitalier de l'Université de Montréal lorsqu'on y associe les terrains avoisinants et vacants, quelques grands immeubles de qualité, de même que les terrains situés au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, dont la faisabilité de construction est assurée, ainsi que l'ont démontré les grands projets du Quartier international de Montréal et du Palais des congrès. L'endroit est plus qu'adéquat pour y installer un campus hospitalier et de recherche.



L'hôpital Saint-Luc.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un projet de cette envergure ne peut qu'entraîner des retombées bénéfiques sur le développement urbain de tout le quartier: le Vieux-Montréal et ses faubourgs, à l'est comme à l'ouest, ainsi que le faubourg Saint-Laurent et le Centre-Sud. Finalement, parce qu'il est situé sur l'axe est-ouest du métro et de l'autoroute Ville-Marie, qui le lient aux gares ferroviaires et d'autobus du centre-ville et au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) à l'ancienne cour de triage Glenn, un tel campus permet aux deux institutions d'évoluer en tandem pour faire de cet ensemble, au fil des années, un véritable technopôle au profit de l'économie régionale.

De plus, l'implantation du CHUM à cet emplacement présente l'avantage de s'inscrire dans la trame déjà existante de l'économie des sciences de la vie qui compte déjà dans ce seul secteur plus de 15000 emplois. La proximité du Palais des congrès, qui accueille nombre de congrès scientifiques, ne peut qu'ajouter à la vitrine internationale de l'excellence québécoise en ce domaine.

L'option d'installer le CHUM à Outremont présente deux inconvénients majeurs. Premièrement, elle laisse pour compte le centre-ville et particulièrement les secteurs voisins du 1000, rue Saint-Denis, qui, sans projet institutionnel d'envergure, continueront de voir s'éroder leur environnement. À cela s'ajoute également le risque de bouleverser les habitudes des clientèles actuelles de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Luc, composées de patients, de leur famille mais aussi de toutes les entreprises qui gravitent autour. Deuxièmement, la cour de triage d'Outremont présentant au départ des difficultés majeures, voire des coûts importants, pour y établir un hôpital, il tombe d'emblée sous le sens de chercher à y implanter des fonctions plus compatibles.

Dans cette perspective de choix stratégiques à faire en faveur du développement du territoire central de l'agglomération, la cour de triage d'Outremont ne peut que faiblement rivaliser avec l'hôpital Saint-Luc pour l'implantation d'un hôpital universitaire ou d'un technopôle de la santé et du savoir. Par contre, ce terrain, devenu disponible à la suite des décisions récentes du Canadien Pacifique de démantèlement ses activités de triage ferroviaire, devrait plutôt servir à renforcer l'offre résidentielle au cœur de l'île pour contrer la perte de population constante dont souffre cette zone. Ce type de projet nécessite des investissements moins lourds en travaux d'infrastructures et peut s'étaler dans le temps selon les besoins. Aussi, le plan de mise en valeur de ce secteur devrait également prendre en compte les besoins d'expansion à terme du campus de l'Université de Montréal, soulageant ainsi la pression qu'exerce le développement immobilier institutionnel sur le mont Royal.

Dans un autre ordre d'idées et sans vouloir banaliser les arguments présentés sur les effets syner-

giques d'un rapprochement spatial de la faculté de médecine du centre hospitalier à Outremont, force est de constater que, de son côté, l'université McGill a abandonné cette approche après l'avoir envisagée. Il ne s'agit pas ici de savoir qui a tort ou raison mais plutôt de voir d'un point de vue pragmatique comment favoriser l'innovation dans ce contexte, notamment par l'exploitation d'outils informatiques et de télécommunications mieux adaptés à la formation et à la recherche en sciences médicales.

Dix années nous séparent du début des activités de nos deux hôpitaux universitaires. Prenons donc en compte dès à présent le fait que Montréal accueille déjà une grappe d'entreprises en technologies des communications déjà fortement concentrées dans la zone centrale de l'île et susceptibles de relever ce défi avec les universités. D'ailleurs, ce même défi se pose déjà puisque la plupart des spécialités médicales (neurochirurgie, traumatologie, radiothérapie, grossesses à risque, pédiatrie, greffes d'organes, chirurgie cardiaque) sont dispersées dans de nombreux hôpitaux du territoire, généralement à distance des facultés de médecine. Cette réalité qui va perdurer en tout ou en partie durant plusieurs années offre un véritable laboratoire pour la mise au point de technologies de communication appropriées.

Nous sommes donc ici en présence d'une occasion inespérée de faire un choix de portée stratégique qui aura pour effet de consolider le centre du territoire en matière d'aménagement urbain et de développement économique. Avec le CHUM au centre-ville et, en contrepartie, le développement de la cour de triage d'Outremont à des fins résidentielles et universitaires, on contribue à renforcer les avantages comparatifs du centre de l'île dans la concurrence que doit affronter Montréal. Tout cela peut se faire au profit de l'ensemble des citoyens de l'agglomération tout en assurant une meilleure accessibilité des services de santé et une utilisation optimale des infrastructures existantes.

La balance des avantages et des inconvénients, dans ce contexte, pèse avantageusement en faveur de l'implantation du CHUM au centre-ville.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Joëlle Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communisme) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Bouch-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourguault-Côté (surnuméraire); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier culturel), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (pupitre); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (secrétaire à la rédaction); à l'information: Marilyse Hamelin, Alexandre Shields (communisme); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avri, Jean de Billy, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, Nadia Sebai, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fillon, Nathalie Zemanits, Olivier Zaida; INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique LeHeureux, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

# ACTUALITÉS

## GOMERY

**Lafleur est incapable de justifier une facture de 112 000 \$ pour la série sur Maurice Richard**

SUITE DE LA PAGE 1

Jean Pelletier n'a jamais donné suite à cette mission, comme il en a témoigné lors de son passage devant la commission Gomery. Quant à Jean Lafleur, il a continué d'entretenir ses relations avec Jean Pelletier, mais ses contacts avec le gouvernement ont poursuivi leur déclin, ce qu'il n'a pas manqué de souligner. Charles Guité, l'ex-directeur du programme des commandites, lui a tout simplement indiqué que d'autres agences de communication avaient offert leurs services au gouvernement.

### Dépenses injustifiées

La série de questions du procureur Guy Cournoyer au sujet de la télé-série sur Maurice Richard a apporté un énième exemple des irrégularités dans la gestion du programme fédéral des commandites par JLCM. Cette série fut l'un des cinq plus grands succès de la télévision canadienne, une réalisation dont Jean Lafleur garde un impérissable souvenir de fierté. Mais sa mémoire lui fait défaut lorsque vient le temps de justifier une facture de 112 500 \$ envoyée au ministère des Travaux publics pour ses services.

La somme correspond à une commission de 15 % que JLCM a touchée pour acheminer une commandite de 862 500 \$ des Travaux publics via Rail. À cette somme s'ajoute une autre commission de 42 000 \$ pour le transfert d'une deuxième commandite de 402 500 \$, via Rail, la société de la Couronne qui commanditait la série sur Maurice Richard, a finalement remis l'argent à L'Information essentielle, le producteur des émissions.

Jean Lafleur se souvient bien du succès de l'événement: cinq millions de téléspectateurs pour la série; un million pour le gala sur Maurice Richard, 200 articles de presse et des retombées d'une «valeur inestimable» pour le transport ferroviaire. Mais il ne peut expliquer concrètement son travail. Il a réuni des personnes autour d'une même table, dont Charles Guité, et des membres de la direction de Via Rail. Il a sûrement dépêché des employés sur place pour l'organisation du gala sur Maurice Richard, mais il ne se souvient pas de leur emploi du temps.

Lors de son passage à la commission, le producteur de la série, Robert-Guy Scully, a exprimé sa surprise lorsqu'il a appris que JLCM avait facturé le gouvernement pour son travail. «Je pense que le gouvernement en a eu pour son argent; best value money can buy», je suis convaincu de ça», affirme pour sa part Jean Lafleur pour qualifier l'ensemble de son travail auprès du gouvernement et de ses principales sociétés. Son témoignage se poursuit aujourd'hui.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

#### Les avis de décès (Le Mémorial)

Au téléphone (514) 525-1149  
Par courriel [info@lememorial.com](mailto:info@lememorial.com)

#### Les petites annonces

#### et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Service à la clientèle et

#### abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques-Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0688. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### Commission d'enquête sur le scandale des commandites

## Les trous de mémoire compliquent la tâche du juge Gomery

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Les trous de mémoire qui frappent de nombreux témoins à la commission Gomery rendront le travail de celle-ci plus difficile mais pas impossible, estime l'avocat Julius Grey.

Cette semaine, le commissaire John Gomery s'est montré irrité à de nombreuses reprises par les réponses évasives et les innombrables «je ne me souviens pas» du témoignage de Jean Lafleur, ancien président de Lafleur Communication, l'une des agences qui ont le plus profité du controversé programme fédéral de commandites.

Mardi, le juge a même lancé au publicitaire, pour la première fois depuis le début des travaux de la commission, en septembre dernier: «Je vous ordonne de répondre, même si vous avez des arguments.»

Mais M. Lafleur est loin d'être le premier témoin à répondre qu'il ne se souvient pas aux questions des procureurs et du juge de la commission. Presque tous ceux qui ont défilé devant le commissaire jusqu'ici ont recouru à cette réponse, notamment l'ex-ministre Alfonso Gagliano, l'ancien directeur du programme, Charles Guité, de même que d'ex-dirigeants de sociétés d'État.

Ces nombreuses pertes de mémoire ne facilitent pas les travaux de la commission, reconnaît l'avocat Julius Grey. «Il est certain que lorsqu'il y a beaucoup de choses qui ne peuvent pas être établies, ça rend le travail d'un juge des faits plus difficile», a-t-il expliqué lors d'un entretien téléphonique.

«C'est une des raisons pour lesquelles les procès doivent se tenir dans un délai raisonnable, et non pas 10 ou 15 ans plus tard. Il est presque impossible d'établir la vérité 15 ans plus tard. Mais dans ce cas-ci, nous ne sommes que quelques années plus tard.»

L'amnésie dont souffrent les témoins n'est toutefois pas un obstacle insurmontable, selon lui.

«Ça rend la chose difficile, mais ça rend la chose moins difficile que d'avoir des témoignages qui sont inexacts», a soutenu M<sup>r</sup> Grey. Il vaut mieux savoir que la personne ne se souvient pas qu'accepter des conjectures comme des vérités. Un témoin doit le dire en toute honnêteté quand il ne se souvient pas, et de même lorsqu'il se souvient.»

### Procès

Le problème survient quotidiennement dans les salles d'audience, a rappelé l'avocat. «Une des premières choses que chaque

avocat apprend au début de sa carrière, c'est de dire à tous les témoins: «si vous ne vous rappelez pas, dites-le». Il n'y a rien de plus dangereux que des gens qui s'aventurent quand ils ne se souviennent vraiment pas.»

La mémoire est une faculté qui oublie, après tout, sans compter le fait que l'être humain a tendance à se rappeler des événements d'une façon avantageuse pour lui.

«Quand on est spectateur dans une salle d'audience, on voit que chaque partie a une vision de la vérité qui, sans être nécessairement mensongère, la favorise», a souligné Julius Grey.

Il ne faut donc pas tirer des conclusions trop rapidement.

«On peut essayer de rappeler des choses au témoin, on peut essayer de lui montrer des documents, mais on ne sait jamais quand c'est un vrai trou de mémoire et quand c'est tout simplement volontaire. Mais ce contre quoi je mets en garde, c'est de penser que la plupart du temps, c'est volontaire. [...] Il ne faut pas transformer les réponses "je ne me souviens pas" en réponses incriminantes. Elles ne le sont pas forcément. Mais elles ne doivent pas être non plus une façon de ne pas répondre.»

Presse canadienne

## CHUM

SUITE DE LA PAGE 1

Gérald Tremblay a immédiatement interprété la déclaration du ministre comme une victoire. Après tout, comme il l'a indiqué, «le site importe peu». Aux journalistes, M. Tremblay s'est ainsi borné à marteler le même discours sur la «grappe» des sciences de la vie. «Je prends fait et cause pour le développement de la métropole avec un projet de centre intégré de santé et de savoir. Ce n'est pas à moi de choisir le site», a-t-il dit.

En coulisse, il semblait clair pour l'équipe de M. Tremblay qu'il était hors de question que le maire aide le gouvernement à démêler l'écheveau qu'est devenu le dossier du CHUM. Ainsi, le maire de Montréal a choisi de parler d'un concept, un préalable au choix d'un emplacement, a soutenu le maire. Du coup, la députée Louise Harel, critique de l'opposition en matière de santé, a dit avoir ainsi reconnu «l'enthousiasme de l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce» pour son idée de «grappes industrielles».

### Collaboration assurée

Le maire Tremblay a assuré les parlementaires de la collaboration de Montréal à partir du moment où il y aura un emplacement choisi. Le maire s'est d'ailleurs dit prêt à faire «sa juste part» sur le plan financier, mais tout reste à être négocié avec le promoteur, soit le gouvernement du Québec. Ce financement pourrait être fait en ce qui concerne les infrastructures hors de l'emplacement choisi. Bien que des professionnels de la Ville de Montréal évaluent que ces frais pourraient s'élever à quelque 200 millions pour le projet d'Outremont, le maire Tremblay s'est dit incapable de donner un chiffre.

Par comparaison, il a mentionné que l'ancien emplacement du 6000, Saint-Denis aurait nécessité un investissement municipal d'environ 150 millions alors que pour le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) les discussions en cours oscillent entre 50 et 100 millions. M. Tremblay a toutefois précisé que la préparation du projet du 1000, Saint-Denis est plus avancée et plus détaillée.

De fait, le maire de l'arrondissement de Ville-Marie, Martin Lemay, a expliqué devant la commission parlementaire que les fonctionnaires étaient déjà à l'œuvre depuis l'automne dernier pour accueillir le futur CHUM au 1000, Saint-Denis. «Il serait regrettable de créer un trou au centre-ville, ce qui en freinerait le développement», a affirmé M. Lemay, qui a rappelé que le projet fait consensus auprès des élus locaux, des résidents ainsi que des commerçants du quartier. Plans à l'appui, M. Lemay a démontré les possibilités d'expansion du futur CHUM et de la création d'une technopole.

Quelques minutes plus tôt, la mairesse de l'arrondissement de Mont-Royal, Suzanne Caron, a dénoncé le déficit démocratique majeur qu'entraîne le dossier du CHUM et plus particulièrement le projet d'Outremont. «Un des problèmes est le manque de transparence et le processus décisionnel. Cela a teinté de façon négative le projet d'Outremont», a dit Mme Caron.

Cette dernière a également souligné que le maire Tremblay ne pouvait pas prendre d'engagement financier qui toucherait Mont-Royal, qui redeviendra une municipalité à part entière à compter de janvier prochain. Or le prolongement de certaines rues sur le côté nord de la gare de triage d'Outremont est de la responsabilité de Mont-Royal. Considérant ces éléments, Mme Caron ne peut que s'opposer au projet promu par l'Université de Montréal.

Le président du Comité des usagers du CHUM, Jean-Noël Dumesnil, est également venu ajouter sa voix aux tenants de l'implantation du CHUM au centre-ville, le seul emplacement à répondre aux besoins des citoyens, selon lui. Il a d'ailleurs rappelé les résultats du sondage Léger Marketing que son organisme a commandé et dont Le Devoir a rendu publics les résultats mardi. Ainsi, 62 % de la population est favorable à la construction du CHUM au 1000, Saint-Denis alors que seulement 17 % opte pour Outremont.

### Les besoins de la population

Pour cette troisième journée de la commission parlementaire, il a également été question des besoins de la population en matière de services de santé. L'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal et des chercheurs de l'Université de Montréal ont présenté des thèses totalement opposées quant à la desserte des soins.

Le p.-d.g. de l'agence, David Levine, a indiqué que son évaluation n'était pas basée sur des hypothèses mais bien sur des faits, notamment le nombre d'hospitalisations. Le ministre Couillard a convenu avec M. Levine que, si le gouvernement choisit Outremont, «il faudra un jour ajuster les services au centre-ville», ce qui impliquerait de nouveaux investissements. M. Levine a d'ailleurs souligné que l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, avec 83 000 visites par année, ne peut offrir davantage de services.

Pour ce qui est de la sécurité de l'emplacement d'Outremont, le directeur de la planification à l'agence, Louis Côté, a affirmé qu'«on ne peut pas jouer à la roulette russe dans ce dossier». La prudence devrait guider le gouvernement pour éloigner le plus possible le futur CHUM des voies ferrées, a plaidé M. Levine. Un hôpital doit aider s'il arrive un sinistre et non pas être au cœur du problème, a renchérit M. Côté.

Quant aux consultations défendues par les chercheurs de l'Université de Montréal, le ministre Couillard s'est montré fort critique. Les chercheurs estiment que le CHUM à Outremont répondrait mieux aux besoins de la population, qui est davantage concentrée au nord de l'île.

Les derniers invités à cette consultation particulière seront entendus aujourd'hui. La présentation du Canadien Pacifique, qui vend la gare de triage à l'Université de Montréal, est fort attendue.

Le Devoir

## TABAC

SUITE DE LA PAGE 1

Quartier, vice-président de l'Union des métiers de l'industrie de l'hôtellerie (UMIH), beaucoup de patrons craignent de perdre leurs clients fumeurs: «En Irlande, le chiffre d'affaires des pubs a diminué de 15 %». Autre problème majeur: près de la moitié des cafés sont aussi des débits de tabac. «Vous imaginez, je vends des cigarettes, et je devrais interdire à mes consommateurs de les fumer sur place?», s'inquiète Brice Dubois, qui tient le Batavia, un établissement fréquenté au centre de Paris.

Enfin, d'après les patrons, les fumeurs seraient de bien meilleurs clients. Bernard Quartier en est convaincu: «De manière générale, ils consomment davantage. Ils font plus d'excès, vont plus souvent au restaurant. Les non-fumeurs sont davantage casaniers.» Autant dire que la lutte de «100 % sans tabac» n'est pas gagnée. «Il faudrait déjà que l'État fasse respecter la loi Evin», revendique Gérard Audureau. Cette loi de 1992, qui impose des zones

pour non-fumeurs dans les restaurants, est peu appliquée dans les faits.

L'évolution pourrait bien s'accélérer malgré tout... grâce à l'Europe. Après l'Irlande, l'Italie ou la Norvège, la France, à la traîne, se sent poussée par ses voisins. Le traité antitabac de l'OMS, entré en vigueur dimanche dernier, est une incitation supplémentaire à la lutte contre les fumeurs. «Une interdiction totale, cela va nous tomber sur le nez bientôt, autant commencer à s'y mettre en douceur», reconnaît Bernard Quartier. Autre point positif: après plusieurs hausses successives du prix des cigarettes, le nombre de fumeurs commence à diminuer. Moins de 30 % de la population, contre 34 % il y a cinq ans.

Au Batavia, le patron s'y prépare et observe ses clients: «Les plus jeunes seront prêts à arrêter quand il y aura une interdiction totale.» Quant aux plus vieux, les plus accros, «ils iront fumer ailleurs».

Collaboration spéciale

## RADIO-CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

qui ne font l'affaire de personne, a expliqué Mario Clément. Ce n'est pas demain la veille que nous reprendrons ce type de coproduction, et nous travaillons beaucoup mieux avec les anglophones de CBC qu'avec la France.» (Rappelons que la télévision française de Radio-Canada prépare actuellement avec CBC une série dramatique sur René Lévesque.)

Accompagné de la directrice des dramatiques, Louise Lantagne, Mario Clément a donc tenu à expliquer la démarche autour de la série lors d'une conférence téléphonique avec les représentants des quotidiens, ajoutant ne plus vouloir accorder d'autres entrevues à ce sujet.

Radio-Canada soutient avoir fait plusieurs commentaires tout au long du processus de production de la série, mais «le réalisateur Claude Fournier et la productrice Marie-Josée Raymond ne voulaient pas entendre parler de nous. Ils méprisent Radio-Canada, ils méprisent ceux qu'ils appellent les «fonctionnaires» de Radio-Canada», a soutenu Mario Clément.

### Sérieuses réserves

Lorsque Mario Clément est arrivé en poste à la direction des programmes, le financement de la série était déjà complété et «les Français étaient satisfaits des textes» alors que Radio-Canada émettait de sérieuses réserves tant sur la structure de la série que sur les textes. «C'est difficile de travailler avec un partenaire qui n'est pas sur la même longueur d'onde que vous», a ajouté Louise Lantagne.

La France finançait le projet à hauteur de 43 %. Mais la part exacte de Radio-Canada s'élevait à 16 % puisque, dans la part de l'ensemble des fonds canadiens, on trouvait aussi les organismes d'aide comme Téléfilm, le producteur ainsi que d'autres partenaires.

Radio-Canada n'approuvait pas non plus le choix de Daniel Lavoie comme interprète principal, tentant de proposer Roy Dupuis, mais les partenaires français tenaient mordicus à la présence de Daniel Lavoie, très connu en France. Louise Lantagne a laissé entendre que les Français menaçaient de retirer leur billes si Daniel Lavoie n'était pas retenu.

La direction de Radio-Canada soutient que les producteurs ne tenaient pas compte de leur avis. «C'est inadmissible de travailler de cette façon», a expliqué Mario Clément. Nous étions insatisfaits à chacune des étapes parce que nous n'avions pas notre mot à dire. Je sentais que nous allions directement vers le mur.»

Il semble donc que la télévision publique n'ait pas eu d'autre choix que de laisser le producteur agir à sa guise, en croisant les doigts.

Mais si Mario Clément porte un jugement aussi dur sur la série, pourquoi la diffuser? Parce que des fonds publics étaient déjà investis et qu'on est juridiquement tenu de le faire. «Si le diffuseur ne diffuse pas, le producteur est obligé de rembourser le financement. Nous n'avions pas l'intention de mettre le producteur à la rue», a ajouté le directeur des programmes de la SRC.

Mario Clément soutient donc qu'à l'avenir, Radio-Canada s'engagera dans des projets qu'elle pourra vraiment contrôler. Et «compte tenu du fait que Claude Fournier ne semble pas apprécier ce que nous sommes et ce que nous pensons, a-t-il lancé, il n'y a pas de raison de penser qu'on travaillera ensemble.»

Le premier épisode de Félix Leclerc a été diffusé lundi, 28 février, à 21h. Il en reste trois...

Le Devoir

## SYNDICATS

SUITE DE LA PAGE 1

membres seront prêts à prendre part à une négociation aussi exigeante que celle qui s'annonce dans les secteurs public et parapublic avant que cette procédure ne soit complétée, ce qui ne sera pas fait avant l'été.

Selon le nouveau front commun, il est irréaliste d'espérer un bon règlement pour l'ensemble des employés de l'État si la négociation se fait en deux phases désynchronisées: une pour la santé et une pour l'éducation. D'autant plus que «ce gouvernement ne nous a pas habitués à des cadeaux», a fait remarquer Mme Carbonneau. Celle-ci en veut pour preuve la remise en question de plus en plus fréquente du caractère public des services par le gouvernement Charest.

Pas question, donc, de précipiter les choses, même si cela fait maintenant plus de deux ans que les conventions collectives sont échues. «L'impatience existe, même dans nos rangs, et c'est légitime. Mais l'impatience, ça peut être de bien mauvais conseil, et les états d'âme et les replis sur soi ne peuvent pas et ne doivent pas constituer une stratégie de négociation dans le secteur public», a dénoncé Mme Carbonneau.

La CSQ croit au contraire que le moment est venu d'agir, même si cela signifie pour elle de quitter le front commun. «L'unité dans l'inertie est un mauvais choix», a commenté hier son président, Réjean Parent. Très présente en éducation, la CSQ voit en effet d'un mauvais œil un règlement qui surgirait tard à l'automne, confinant une partie de ses membres à une année supplémentaire de statu quo. Pour ce qui est de la loi 30, le président de la CSQ croit que la FTQ et la CSN jouent le jeu du gouvernement. «On n'a jamais voulu envoyer un message au gouvernement comme quoi sa loi 30 constituerait un blocage des négociations», a dit M. Parent. Au contraire, la loi 30 aura soulé plus que jamais la FTQ et la CSN», a lancé Mme Carbonneau.

Même si elles regrettent l'absence de la CSQ, la FTQ et la CSN préfèrent une solide alliance à deux plutôt qu'une alliance à trois forcée. «Un véritable front commun doit se faire sur les actions, croit le président de la FTQ, Henri Massé. Le dernier front a boté tout le long en raison de divergences d'opinion sur les actions.» Et cette défection ne changera rien à la détermination du nouveau front. «La force du nombre est importante, mais quand celle-ci nous mène à une stratégie molle qui s'en va dans toutes les directions, on ne sert pas nos membres», a conclu Mme Carbonneau.

Le front commun entend progressivement exercer de plus en plus de pression sur le gouvernement Charest. Des actions communes sont prévues au printemps, dont une d'envergure en avril.

Les offres patronales du 18 juin 2004 fixent à 12,6 % la hausse globale de sa masse budgétaire pour six ans, englobant non seulement les masses salariales mais aussi les autres demandes de la table centrale, les demandes sectorielles et l'équité salariale. Déposées au Conseil du trésor le 15 décembre 2003, les demandes du front commun sont des augmentations de 4,5 % à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2003, de 4 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et de 4 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le Devoir